DOSSIERS TYPES D’APPEL D’OFFRES

Guide de l’Utilisateur

**pour la**

**Passation des Marchés de**

**Travaux de grande taille**



Banque Islamique de Développement

Octobre 2013

**I****ntroduction**

Le Dossier Type d’Appel d’Offres pour la passation de marché de Travaux (DTAOT) a été préparé par la Banque Islamique de Développement (la « Banque »), pour être utilisé pour les marchés de travaux à prix unitaires passés par Appel d’Offres International limité aux Pays Membres (AOI/PM), par Appel d’Offres International ouvert (AOI ouvert). Les procédures présentées dans le DTAOT ont été mises au point dans le cadre de pratiques internationalement reconnues et reflètent le document cadre pour la passation des marchés de travaux des banques multilatérales de développement et autres institutions financières internationales. Le DTAOT reflète la structure et les dispositions du Document-Cadre, sauf lorsque des considérations spécifiques à la Banque ont nécessité de le modifier. L’utilisation du DTAOT est obligatoire pour les travaux de grande taille (dont le montant est estimé à plus de 10 millions de dollars des Etats-Unis, y compris les provisions pour imprévus), à moins que la Banque n’ait accepté l’utilisation d’autres documents types d’appel d’offres acceptables à la Banque.

Le DTAOT pour la passation des marchés de travaux (Droit Civil) a été préparé par la Banque pour l’usage des Bénéficiaires ayant une tradition de droit civil et qui par conséquent utilisent le droit administratif dans la passation des marchés. Ce DTAOT doit être utilisé pour les marchés financés par la Banque en tout ou en partie, sauf si celle-ci accepte que le Bénéficiaire utilise un autre document. Le Bénéficiaire utilisera le DTAO pour préparer le dossier d’appel d’offre (DAO) pour chaque appel d’offre spécifique, en suivant les recommandations formulées dans le présent Guide.

Deux procédures distinctes mutuellement exclusives sont présentées dans le présent Guide.

**Appel d’offres précédé de pré-qualification**: Cette procédure doit être suivie lorsqu’une pré-qualification a été menée avant l’appel d’offres proprement dit. Les Directives pour la passation des marchés de la Banque demandent l’utilisation de la pré-qualification des soumissionnaires pour les travaux complexes ou d’une grande envergure, ou pour des marchés clés en main afin d’assurer avant de procéder à l’appel d’offres, que l’invitation à soumissionner est restreinte à des firmes ayant la capacité requise. La pré-qualification est suivie d’un appel d’offres pour lequel seuls sont invités les soumissionnaires ayant satisfait aux critères de qualification spécifiés. La procédure de pré-qualification ne doit pas être utilisée afin de restreindre l’accès à l’appel d’offres à un nombre prédéterminé de candidats. Tous les candidats qui satisfont aux critères spécifiés doivent être invités à soumissionner. La procédure de pré-qualification doit être menée conformément au dossier type de pré-qualification publié par la Banque. La procédure de pré-qualification doit être utilisée pour tous les marchés de travaux importants ou complexes.

**Appel d’offres non précédé de pré-qualification**: Pour les marchés plus simples, le Maître de l’Ouvrage peut recourir à la vérification de la qualification a posteriori, en exigeant des soumissionnaires qu’ils fournissent les renseignements concernant leurs qualifications en même temps que leur offre. Dans ce cas, il est nécessaire de s’assurer que le risque pour un soumissionnaire de se voir éliminer faute d’avoir satisfait aux critères de qualification, soit minime pour autant que le soumissionnaire aura correctement préparé son offre. A cet effet, des critères explicites et spécifiques doivent être formulés dans le Dossier d’Appel d’Offres afin de permettre aux soumissionnaires potentiels de décider en toute connaissance de cause, s’ils participeront à la mise en concurrence pour le marché concerné, et de le faire en tant qu’entreprise unique ou en tant que groupement. Les critères et procédures de vérification de la qualification a posteriori sont traités dans la Section III (Critères d’évaluation et de qualification) et la Section IV (Formulaires de soumission).

Le CCAG contenu dans le DTAOT s’inspire de l’édition présentement en vigueur en France du *Cahier des Clauses administratives applicables aux Marchés publics de Travaux* ainsi que de documents similaires, modifié pour inclure les dispositions obligatoires des *Directives*. Le DTAOT incorpore pour l’essentiel les autres sections de l’édition anglaise du Dossier type d’Appel d’offres de la Banque pour les Travaux de génie civil, octobre 2013, sur la base du Master Bidding Documents for Procurement of Works, préparé par les Banques multilatérales de développement et Institutions financières internationales.

Les textes des dispositions mentionnées dans la **Section I « Instructions aux Soumissionnaires » et dans la Section VIII « Cahier des clauses administratives générales » doivent demeurer inchangés.** Tous les renseignements et dispositions que ces sections exigent sont fournis et indiqués pour chaque procédure de passation de marché et pour chaque marché et figureront respectivement dans la **Section II « Données particulières de l’appel d’offres » et dans la Section IX « Cahier des clauses administratives particulières ».** Le dossier type ne convient pas pour des marchés à prix forfaitaires.

Le Guide comporte deux sections initiales portant respectivement sur la procédure d’appel d’offres et sur la préparation de l’Avis d’Appel d’Offres. Le Maître de l’Ouvrage notera que **l’Avis d’Appel d’Offres ne fait pas partie du Dossier d’Appel d’Offres, et ne constitue pas une pièce du Marché.**

La Banque Islamique de Développement invite les utilisateurs, bénéficiaires et soumissionnaires, de ses documents types, à lui faire part de leurs observations éventuelles. Pour toute information sur les procédures de passation des marchés financés par la Banque, il est recommandé de contacter :

Project Procurement Division (PPR)

Operations Policy and Services Department (OPSD)

The Islamic Development Bank

P.O. Box 5925, Jeddah 21432

Kingdom of Saudi Arabia

ppr@isdb.org

<http://www.isdb.org>

Abréviations

AAO Avis d’Appel d’Offres

AOI/PM Appel d’Offres International limité aux Pays Membres

CCAG Cahier des Clauses administratives générales

CCAP Cahier des Clauses administrative particulières

CEQ Critères d’évaluation et de qualification

DAO Dossier d’Appel d’Offres

DPAO Données particulières de l’Appel d’Offres

DTAOT Dossier Type d’Appel d’Offres pour les marchés de Travaux

GE Groupement d’entreprises

IS Instructions aux Soumissionnaires

ST Spécifications techniques

**L****a procédure d’appel d’offres**

Les procédures d’Appel d’Offres International limité aux Pays Membres (AOI/PM) ou d’Appel d’Offres International ouvert (AOI ouvert) comportent six étapes principales: Publicité [ou Avis], Préparation et émission du Dossier d’Appel d’Offres, Préparation et dépôt des offres, Ouverture des plis, Évaluation des offres, et Attribution du Marché.

**P****ublicité [ou Avis]**

Le Maître de l’Ouvrage doit annoncer l’appel d’offres à venir dans les médias nationaux et internationaux (voir **paragraphe 2.2** des Directives pour la Passation des Marchés financés par la Banque Islamique de Développement (les *Directives*) et offrir aux candidats potentiels un délai suffisant afin de soumettre une offre soigneusement préparée, conformément au **paragraphe 2.34** desdites Directives.

**Établissement et émission d’un Dossier d’Appel d’Offres**

Le Maître de l’Ouvrage doit noter que :

1. Il appartient au Maître de l’Ouvrage de préparer et d’émettre le Dossier d’Appel d’Offres.
2. Le Maître de l’Ouvrage doit utiliser le dossier type d’appel d’offres de la Banque, comme requis pour les marchés à financer par la Banque.
3. Le Maître de l’Ouvrage doit établir le Dossier d’Appel d’Offres à partir du Dossier Type publié par la Banque, sans supprimer ni ajouter de texte aux sections qui doivent être utilisées sans modifications, à savoir la Section I, Instructions aux Soumissionnaires et la Section VIII, Cahier des Clauses administratives générales. Toutes les informations et données propres à une procédure d’appel d’offres donnée doivent être fournies par le Maître de l’Ouvrage dans les Sections ci-après du Dossier d’Appel d’Offres :
4. Section II : Données particulières de l’appel d’offres
5. Section III : Critères d’évaluation et de qualification
6. Section IV : Formulaires de soumission
7. Section V : Pays éligibles
8. Section VII : Spécifications techniques et plans
9. Section IX : Cahier des Clauses administratives particulières
10. Section X : Formulaires du Marché
11. Le Maître de l’Ouvrage doit laisser aux soumissionnaires un temps suffisant pour étudier le Dossier d’Appel d’Offres, établir des offres complètes et conformes, et soumettre leurs offres.

**Préparation et remise des offres**

Il appartient au Soumissionnaire de préparer et de soumettre son offre. À ce stade, le Maître de l’Ouvrage doit :

* répondre dans les meilleurs délais aux demandes d’éclaircissements émanant des soumissionnaires et modifier, au besoin, le Dossier d’Appel d’Offres.
* ne modifier le Dossier d’Appel d’Offres qu’après avis de « non-objection » de la Banque lorsqu’il s’agit d’un marché subordonné à l’examen préalable de la Banque.

**Ouverture des plis**

Le Maître de l’Ouvrage est responsable de l’ouverture des plis, événement déterminant de la procédure d’appel d’offres. Le Maître de l’Ouvrage veillera à ce qu’un personnel expérimenté procède à l’ouverture des plis, car l’emploi de procédures inappropriées à ce stade a généralement un caractère irréversible et peut entraîner l’annulation de la procédure d’appel d’offres, avec les retards et la perte de temps et de ressources que cela entraîne.

**Respecter les meilleures pratiques d’ouverture des plis**

Le Maître de l’Ouvrage, dans le respect des meilleures pratiques:

* procédera à l’ouverture des plis dans le strict respect des procédures spécifiées à l’Article 25 des IS pour toutes les offres reçues au plus tard à la date et à l’heure limite de dépôt des offres. L’expression « Ouverture des plis » peut prêter à confusion car un pli contenant une offre pour laquelle une notification de retrait ou de remplacement a été reçue dans les délais ne devra pas être ouvert, mais devra être renvoyé au Soumissionnaire. Les modalités selon lesquelles les offres sont traitées et ouvertes sont très importantes.
* veillera à ce que toutes les offres reçues à temps **soient répertoriées, avant le début** de l’ouverture des plis, car les offres qui ne sont pas ouvertes et annoncées à haute voix lors de la séance d’ouverture des plis ne seront pas prises en considération.
* n’écartera aucune offre lors de l’ouverture des plis, sauf celles reçues après l’heure limite de dépôt des offres.
* Le Maître de l’Ouvrage vérifiera toutefois, lors de l’ouverture des plis, la validité des pièces fournies (procuration ou autre document équivalent jugé acceptable comme spécifié à l’Articles 11.1 des IS), pour confirmer la validité d’une modification, d’un retrait ou d’un remplacement de l’offre, car le pli contenant une offre retirée ou remplacée ne doit pas être ouverte et sa teneur n’est donc pas annoncée à haute voix et l’offre n’est pas prise en compte par le Maître de l’Ouvrage. Une modification d’offre reçue dans les délais sera ouverte et la modification annoncée à haute voix.

**Évaluation des offres et Attribution du Marché**

Il appartient au Maître de l’Ouvrage d’évaluer les offres et d’attribuer le Marché. Il engagera un personnel expérimenté pour procéder à l’évaluation des offres. Les erreurs commises lors de l’évaluation peuvent conduire les soumissionnaires à présenter des réclamations par la suite, et nécessiter une réévaluation des offres, avec les retards et la perte de temps et de ressources que cela entraîne.

Le Maître de l’Ouvrage, dans le respect des meilleures pratiques :

* conservera à la procédure d’évaluation des offres un caractère strictement confidentiel
* rejettera toute tentative ou pression, y compris le recours à la corruption et à des manœuvres frauduleuses
* veillera, en toutes circonstances, à respecter les obligations de revue préalable des documents par la Banque
* appliquera strictement et uniquement tous les critères d’évaluation et de qualification spécifiés dans le Dossier d’Appel d’Offres.

Invitation à soumissionner - Lettre aux Candidats Pré-qualifiés

|  |
| --- |
| La lettre qui suit est adressée exclusivement aux candidats qui ont été déclarés qualifiés à la suite de la procédure de pré-qualification conduite par le Maître de l’Ouvrage. La procédure de pré-qualification aura été préalablement examinée et aura fait l’objet d commentaires par la Banque dans la mesure où l’invitation qui en résulte est pour un marché financé par elle [cf. Directives pour la Passation des Marchés financés par la Banque Islamique de Développement, édition de mai 2009 révisée en février 2012, Annexe C].  Idéalement, cette lettre aux candidats retenus devrait être envoyée en même temps que sont annoncés les résultats de la pré-qualification.  Une pré-qualification doit normalement être effectuée dans le cas de travaux importants. Dans le cas exceptionnel d’un appel d’offres sans pré-qualification, le texte de l’Avis d’Appel d’Offres (non précédé de pré-qualification) figurant dans la section suivant celle-ci devra être utilisé. |

Format de lettre aux candidats pré-qualifiés

Date: *[date de l’envoi de l’invitation]*

A : [*nom et adresse de l’entreprise]*

No du Financement :

Invitation No :

Messieurs, Mesdames,

1. Le [*nom du Bénéficiaire*] a obtenu[[1]](#footnote-1) un financement[[2]](#footnote-2)1 de la Banque Islamique de Développement pour financer le coût du Projet [*nom du projet*]. Il est prévu qu’une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du [*nom du Marché*][[3]](#footnote-3).

2. Le [*nom du Maître de l’Ouvrage*] invite les soumissionnaires pré-qualifiés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation de [*description succincte des travaux*].

3. Les soumissionnaires pré-qualifiés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d’Appel d’Offres dans les bureaux de [*nom du service responsable du Marché*][[4]](#footnote-4) *[adresse postale, adresse de courrier électronique, numéro du télécopieur où le Soumissionnaire peut se renseigner, examiner et obtenir les documents].*

4. Le Dossier d’Appel d’Offres peut être obtenu par les soumissionnaires pré-qualifiés intéressés qui en feront la demande au service ci-dessus et moyennant paiement d’un montant non remboursable de *[insérer le montant et la monnaie].([[5]](#footnote-5))*

5. Les soumissions doivent être accompagnées d’une garantie de *[montant dans la monnaie du pays du Maître de l’Ouvrage ou pourcentage du prix de l’offre*], et doivent être remises à *[indiquer l’adresse et l’emplacement exacts]* au plus tard à *[heure]* le *[date]*.

6. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture des plis le *[date]* à *[heure]* à l’adresse suivante : *[indiquer l’adresse et l’emplacement exacts]*

7. Les soumissionnaires remplissant les conditions requises pour la préférence en faveur des entreprises provenant des Pays Membres, bénéficieront d’une marge de de 10 pourcent lors de l’évaluation des offres conformément au paragraphe 2.39 des Directives pour la Passation des Marchés financés par la Banque Islamique de Développement édition de mai 2009 révisée en février 2012.

Nous vous prions d’agréer, Messieurs,

*[Signature autorisée]*

*[Nom et titre]*

*[Maître de l’Ouvrage]*

Avis d’Appel d’Offres – Cas sans pré-qualification

|  |
| --- |
| Dans le cas d’un appel d’offres ouvert, sans le recours préalable à la pré-qualification, l’invitation à soumissionner est lancée directement au public sous la forme d’un Avis d’Appel d’Offres (non précédé de pré-qualification) figurant dans la section suivant celle-ci devra être utilisé (cf. Directives pour la Passation des Marchés financés par la Banque Islamique de Développement, édition de mai 2009 révisée en février 2012, paragraphe 2.2) comme suit :   1. publication dans au moins un journal de diffusion nationale du pays du Bénéficiaire et dans un journal international dans lequel il doit apparaitre au moins deux fois sur des jours non-consécutifs et dans un délai de 10 jours (ou dans le Journal Officiel, ou sur un portail électronique d’accès gratuit); et 2. publication sur le site internet de la BID.   L’Avis d’Appel d’Offres fournit les renseignements nécessaires aux soumissionnaires pour décider de leur participation. En plus d’une description brève des travaux, l’Avis d’Appel d’Offres indique les critères d’évaluation et de qualification les plus importants (comme l’exigence d’une expérience spécifique minimale dans des travaux similaires à ceux pour lesquels l’AAO est émis)  L’avis d’appel d’offres ne fait pas partie du Dossier d’Appel d’Offres, mais doit être conforme aux dispositions de la Section II, DPAO. |

**Modèle d’avis d’appel d’offres**

**(AAO)**

Date : *[Date de publication de l’AAO]*

Financement No:

AAO No :

1. Le *[insérer le nom du Bénéficiaire]* a obtenu[[6]](#footnote-6) un financement de Banque Islamique de Développement pour financer *[insérer le nom du Projet],* et a l’intention d’utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché[[7]](#footnote-7) *[insérer le nom / numéro du Marché2].*
2. Le *[insérer le nom du Maître de l’Ouvrage]* sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les Travaux de *[insérer une brève description des Travaux]*.
3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres auprès de *[insérer le nom du Maître de l’Ouvrage; insérer les nom, adresse et courriel du responsable]*.
4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d’Appel d’Offres complet en formulant une demande écrite à l’adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement7 non remboursable de *[insérer le montant en monnaie nationale]* ou *[insérer le montant dans une monnaie convertible].*
5. Les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires et du Cahier des Clauses Administratives Générales sont ceux du Dossier Type d’Appel d’Offres -Travaux de la Banque Islamique de Développement.
6. Les offres devront être soumises à l’adresse ci-dessus[[8]](#footnote-8) au plus tard le *[insérer la date et l‘heure]*. Les offres doivent comprendre une garantie de l’offre*»* d’un montant de *[insérer le montant ou un pourcentage du Prix de l’Offre][[9]](#footnote-9).*
7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à *[insérer l’adresse]*à *[insérer la date et l’heure].*
8. Les soumissionnaires remplissant les conditions requises pour la préférence en faveur des entreprises de Pays Membres bénéficieront d’une marge de préférence de 10 pourcent pour l’évaluation des offres conformément au paragraphe 2.39 des Directives pour la Passation des Marchés financés par la Banque Islamique de Développement édition de mai 2009 révisée en février 2012.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

La Section I, Instructions aux Soumissionnaires, fournissent les renseignements qui sont nécessaires aux soumissionnaires pour préparer des offres conformes aux exigences du Maître de l’Ouvrage. Les renseignements portent également sur le dépôt et l’ouverture des offres, l’évaluation des offres et l’attribution du marché.

**La Section I comprend des dispositions qui doivent rester inchangées. La Section II, Données particulières de l’appel d’offres comprend les dispositions qui complètent, ou modifient la Section I, de manière spécifique à chaque procédure d’acquisition.**

Les dispositions régissant l’exécution du Marché par l’Entrepreneur, les paiements contractuels, ou les dispositions concernant les risques, obligations des parties au Marché, ne sont pas énoncées dans cette section, mais dans la Section VIII, Cahier des Clauses administratives générales, la Section IX, Cahier des Clauses administratives particulières, et/ou dans la Section X, Formulaires du Marché. Si une information nécessite d’être répétée dans plusieurs sections du dossier d’appel d’offres, le Maître de l’Ouvrage doit éviter toute contradiction ou conflit entre les clauses traitant du même sujet. Les Instructions aux Soumissionnaires ne sont pas un élément constitutif du Marché.

Section II. Données particulières de l’appel d’offres

La Section II, Données particulières de l’appel d’offres, doit être préparée par le Maître de l’Ouvrage avant d’émettre le dossier d’appel d’offres. Le présent Guide indique au Maître de l’Ouvrage **[en caractères gras]** comment insérer les renseignements requis et inclut un formulaire de DPAO qui récapitule toutes les informations à fournir.

Les DPAO énoncent les renseignements et dispositions propres à chaque processus d’appel d’offres. Le Maître de l’Ouvrage ne doit faire figurer dans les DPAO que les informations qui, conformément aux IS, doivent y figurer. Toutes les informations demandées doivent être fournies, **aucune clause ne doit être laissée en blanc.**

Pour faciliter l’établissement des DPAO, les articles portent les mêmes numéros que les articles correspondants des IS.

|  |  |
| --- | --- |
| **Section II. Données particulières de l’appel d’offres**  **Renseignements à fournir par le Maître de l’Ouvrage** | |
| **A. Généralités** | |
| **IS 1.1** | Numéro de l’Avis d’Appel d’Offres: **[insérer le numéro de l’Avis d’Appel d’Offres]** |
| **IS 1.1** | Nom du Maître de l’Ouvrage: **[insérer la** **dénomination complète du Maître de l’Ouvrage]** |
| **IS 1.1** | Nom de l’AOI/PM: [**insérer la dénomination complète**].  Numéro d’identification de l’AOI/PM: [**insérer le numéro d’identification de l’AOI/PM**].  **[Le texte ci-après doit être inclus seulement si l’appel d’offres porte sur plusieurs lots dont l’attribution peut donner lieu à un ou plusieurs marchés. Dans le cas contraire, il convient de l’omettre]**  Nombre et numéro d’identification des lots faisant l’objet du présent AOI/PM: [**insérer le nombre de lots et numéro d’identification de chaque lot, le cas échéant**]. |
| **IS 2.1** | Nom du Bénéficiaire : [**insérer le nom du Bénéficiaire et indiquer sa relation avec le Maître de l’Ouvrage, si différent. S’assurer qu’il s’agit bien de l’information fournie dans l’AAO.**] |
| **IS 2.1** | Montant du financement:**[insérer l’équivalent en $EU]** |
| **IS 2.1** | Nom du Projet : [**insérer le nom du Projet**]. |
| **IS** 4.1 | Le nombre des partenaires d’un groupement ne dépassera pas : **[insérer le nombre]** |
| **IS 4.4** | L’adresse électronique où consulter la liste des entreprises et personnes exclues par la Banque est la suivante : http://www.isdb.org |
| **IS 4.8** | Le présent appel d’offres **[est/n’est pas]** précédé d’une pré-qualification.**[supprimer la mention inutile]** |
| **B. Dossier d’Appel d’Offres** | |
| **IS 7.1** | Aux seules fins d**’obtention d’éclaircissements**,l’adresse du Maître de l’Ouvrage est la suivante : **[Insérer l’information correspondante comme requis ci-après. Cette adresse peut être identique ou non à celle spécifiée à l’article 22.1 des IS pour la remise des offres]**:  A l’attention de **[Nom précis de la personne, le cas échéant**]  Rue : [**numéro et nom de la rue**]  Étage/ numéro de bureau : [**Étage/Numéro de bureau, le cas échéant**]  Ville : [**Nom de la ville**]  Code postal : [**code postal, le cas échéant**]  Pays : [**Nom du pays**]  Numéro de téléphone : **[numéro, indicatifs du pays et de la ville compris]**  Numéro de télécopie : [**numéro,** **indicatifs du pays et de la ville compris**]  Adresse électronique : [**adresse électronique, le cas échéant**] |
| **IS 7.1** | Adresse du site internet: [**adresse électronique, le cas échéant, du site internet d’usage courant et d’accès libre sur lequel les informations relatives à l’appel d’offre sont publiées].** |
| **IS 7.4** | Une réunion préparatoire **[insérer « se tiendra » et indiquer la date, l’heure et le lieu dans les espaces prévus ci-après si la réunion préparatoire est prévue en s’assurant que ladite réunion ait lieu pas moins de quatre semaines avant la date limite de dépôt des offres. Autrement, insérer « ne sera pas tenue » et indiquer « non applicable » dans les espaces ci-après pour la date, l’heure et le lieu]** à l’adresse, date et heure ci-après :  Lieu :  Date  Heure  Une visite du site **[insérer « sera » ou  « ne sera pas »]** organisée par le Maître de l’Ouvrage.  ***[supprimer la mention inutile]*** |
| **C. Préparation des offres** | |
| **IS 10.1** | La langue de l’offre est : **[insérer la langue, ex. anglais, arabe ou français]**  **[*Remarque : après accord de la Banque, le Maître de l’Ouvrage pourra publier le Dossier d’Appel d’Offres dans une autre langue qui devra être (a) soit la langue nationale du Bénéficiaire, (b) soit la langue utilisée dans son pays pour les transactions commerciales. Dans de tels cas, la disposition suivante sera incluse :***  ***« De plus, le Maître de l’Ouvrage a publié une version du Dossier d’Appel d’Offres traduite en : [insérer la langue nationale ou la langue utilisée pour les transactions commerciales et s’il en existe plusieurs, ajouter «  et en\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ »]***  ***Le Soumissionnaire a le choix de remettre son Offre en une (et seulement une) des langues mentionnées en cet article. Le Soumissionnaire ne devra pas soumissionner dans plus d’une langue.*]**  Toute correspondance sera échangée en \_\_\_\_\_\_\_\_. La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés fournis par le Soumissionnaire sera **\_\_\_\_\_\_\_\_*[indiquer une seule langue]*** |
| **IS 11.1 (h)** | Le Soumissionnaire devra joindre à son Offre les documents additionnels suivants : **[Indiquer ici tout document qui ne figure pas déjà à la clause 11.1 des IS et qui doit être joint à l’offre].** |
| **IS 13.1** | **[Si le Maître de l’Ouvrage souhaite permettre des variantes, il devra l’indiquer explicitement dans les DPAO, comme indiqué ci-après.]**  Les variantes **[sont/ne sont pas]**autorisées ***[supprimer la mention inutile]*.** |
| **IS 13.2** | Des délais d’exécution des travaux différents de celui mentionné **[sont/ne sont pas]** autorisés**[supprimer la mention inutile]. [Les variantes aux délais d’exécution devraient être autorisées lorsque le Maître de l’Ouvrage perçoit un avantage dans un délai d’exécution différent; elles devraient également être considérées lorsqu’un soumissionnaire est autorisé à remettre offre pour plus d’un lot]**  *[***insérer conformément à la décision ou non d’autoriser les variantes au délai d’exécution] *«***Si des variantes aux délais d’exécution sont autorisées, la méthode d’évaluation de ces variantes sera spécifiée à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification »*.].* |
| **IS 13.4** | **[supprimer ce qui suit si de telles variantes ne sont pas invitées]** Les variantes techniques spécifiées ci-dessous sont autorisées pour les éléments suivants des ouvrages : **[insérer la liste des éléments des ouvrages]** .  **[insérer conformément à la décision ou non d’autoriser les variantes techniques :** *«*Si des variantes techniques sont autorisées, leur méthode d’évaluation sera spécifiée à la Section III-Critères d’évaluation et de qualification. *»]* |
| **IS 14.4** | **[Le Maître de l’Ouvrage doit adopter des prix révisables pour les marchés de travaux dont la durée d’exécution dépasse 12 mois, ou lorsque l’inflation au plan national ou international est prévue être élevée. Insérer la phrase suivante seulement si les prix proposés par le Soumissionnaire ne sont pas révisable. Autrement, omettre la phrase]**  Les prix proposés par le Soumissionnaire seront **[insérer   «**fermes ; par conséquent le Soumissionnaire n’est pas requis de fournir les indices et coefficients nécessaires à la formule d’ajustement des prix »**].** |
| **IS 15.1** | Les monnaies de l’offre et les monnaies de règlement seront les suivantes **[insérer « Option A » ou « Option B »]**:  ***[*Le Maître de l’Ouvrage doit choisir l’option qui convient le mieux. L’Option B reflète mieux les besoins (en terme de calendrier) en monnaies diverses de l’Entrepreneur. Le Maître de l’Ouvrage doit maintenir uniquement une des deux options dans le texte.]**  **Option A : le Soumissionnaire est requis de libeller ses prix entièrement en monnaie nationale)**  Les prix seront entièrement libellés en *[insérer la Monnaie du Pays du Maître de l’Ouvrage]* [la Monnaie du Pays du Maître de l’Ouvrage] et dénommée “Monnaie nationale” ci-après et dans le CCAG. Le Soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d’autres monnaies pour la réalisation des Travaux, dénommées “monnaies étrangères” ci-après et dans le Marché indiquera en annexe à la Soumission, Tableau C, le ou les pourcentages du Prix de l’Offre (les Sommes provisionnelles ayant été exclues) nécessaires pour couvrir ses besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies étrangères; et  Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son Offre en Monnaie nationale et les pourcentages mentionnés seront spécifiés par le Soumissionnaire en annexe à la Soumission, Tableau C. Ils seront appliqués pour tout paiement effectué au titre du Marché, afin que le risque de change ne soit pas supporté par le Soumissionnaire retenu.  **Option B : le Soumissionnaire est autorisé à libeller directement ses prix en monnaies nationale et étrangères**  Le Soumissionnaire libellera séparément les prix unitaires du Bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :  a) les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le Pays du Maître de l’Ouvrage seront libellés en *[insérer la Monnaie du Pays du Maître de l’Ouvrage]* et dénommée “Monnaie nationale” ci-après et dans le Marché; et  b) les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer en dehors du Pays du Maître de l’Ouvrage seront libellés dans au plus trois monnaies étrangères et dénommées “monnaies étrangères” ci-après et dans le Marché. |
| **IS 18.1** | La Période de validité de l’offre sera de **[Indiquer un nombre de jours multiple de sept, à décompter à partir de la date limite de dépôt des offres]**  **[La durée doit être réaliste permettant de procéder à l’évaluation des offres et d’obtenir les clarifications et approbations nécessaires, y compris la non objection de la Banque et prenant en compte la complexité des Travaux. En principe, la période de validité ne doit pas dépasser 120 jours.]** |
| **IS 18.3 (a)** | Dans le cas d’un marché à prix ferme, le Prix du Marché sera le Prix de l’Offre actualisé de la manière suivante **:[La part du Prix du Marché exprimée en monnaie nationale sera ajustée par un facteur reflétant l’inflation au niveau national durant la période d’extension ; et la part du Prix du Marché exprimée en monnaies étrangères sera ajustée par un facteur reflétant l’inflation au niveau international, à savoir dans les pays des monnaies étrangères, durant la période d’extension.]** |
| **IS 19.1** | [**Lorsqu’une garantie de soumission est requise, une déclaration de garantie de soumission ne devra pas être requise, et vice versa.]**  Une Garantie de Soumission**\_[insérer «**est **» ou «**n’est pas**»]** requise **[supprimer le cas échéant la mention inutile.]**  [**Lorsqu’une telle garantie est requise**] Son montant est de \_\_\_\_\_\_\_\_\_, et elle sera libellée dans les monnaies suivantes----------------..**[Lorsqu’une garantie de soumission n’est pas requise, insérer «**Non applicable**».]**  **[Lorsqu’il y a plus d’un lot, insérer le montant et la monnaie de la garantie de soumission requise par lot.**  **Remarque : La garantie de soumission est requise pour chaque lot selon les montants indiqués pour chaque lot. Les Soumissionnaires ont la possibilité de remettre une seule garantie de soumission pour le montant total de tous les lots pour lesquels ils ont remis offre. Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant total requis, le Maître de l’Ouvrage décidera pour quel(s) lot(s) le montant de la garantie de soumission sera appliqué.]** |
| **IS 19.3(d)** | Autres types de garanties acceptables : **[insérer les noms des autres types de garanties acceptables ou insérer «**Néant **» si une garantie de soumission n’est pas requise par IS 19.1 ou si aucune forme de garantie de soumission autre que celles listées sous IS 19.3(a) à (c) n’est acceptable.]** |
| **IS 19.9** | **[Inclure la disposition suivante et les informations correspondantes uniquement dans le cas où, conformément à l’article 19.1 des IS, une garantie de soumission n’est pas requise et que le Maître de l’Ouvrage prévoit d’exclure le Soumissionnaire qui a commis un des actes mentionnés à l’article 19.9 des IS pour une durée déterminée. Dans le cas contraire, omettre cette disposition.]**  Si le Soumissionnaire commet un des actes décrits aux paragraphes (a) ou (b) du présent article, le Maître de l’Ouvrage l’exclura de toute attribution de marché(s) pour une période de *{insérer le nombre d’années]* ans. |
| **IS 20.1** | Outre l’original de l’Offre, le nombre de copies demandé est de : **[insérer le nombre de copies]** |
| **IS 20.2** | La confirmation écrite de l’habilitation du signataire à engager le Soumissionnaire consistera en: **[insérer l’intitulé et la description des documents nécessaires à titre d’attestation de procuration (ou pouvoir) du signataire de l’offre.]** |
| **D. Remise des offres et ouverture des plis** | |
| **IS 22.1** | Aux seules fins de **remise des offres**  l’adresse du Maître de l’Ouvrage est la suivante: **[L’adresse peut être la même que ou différente de celle spécifiée à l’IS 7.1 pour les clarifications.]**  A l’attention de : **[insérer le nom complet de la personne, le cas échéant.]**  No et Rue : **[insérer le nom de la rue et le numéro.]**  Étage/Numéro de bureau : **[insérer l’étage et le numéro du bureau, le cas échéant.]**  Ville : **[insérer le nom de la ville.]**  Code postal : **[insérer le code postal, le cas échéant.]**  Pays : **[insérer le nom du pays]**  **La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :**  Date : **[insérer le jour, le mois et l’année, ex. le 15 juin 2012.]**  Heure : **[insérer l’heure]**  **[La date et l’heure doivent être la même que celles indiquée dans l’Avis d’Appel d’Offres, sous réserve d’amendement en application de l’IS 22.2.]**  [Les soumissionnaires ont /n’ont pas**[supprimer la mention inutile]** l’option de présenter une offre par voie électronique.  **[La disposition suivante et les informations correspondantes seront insérées uniquement lorsque les soumissionnaires ont le choix de présenter une offre par voie électronique. Dans le cas contraire, supprimer.]**  Dans ce dernier cas, les procédures de remise d’offres sont :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **[insérer une description des procédures de présentation d’offres par voie électronique.]** |
| **IS 25.1** | L’ouverture des plis aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivantes:  No et Rue: **[insérer le nom de la rue et le numéro.]**  Étage /Numéro de bureau : **[insérer l’étage et le numéro du bureau, le cas échéant.]**  Ville : **[insérer le nom de la ville.]**  Pays : **[insérer le nom du pays]**  Date : **[insérer le jour, le mois et l’année, ex. le 15 juin 2012.]**  Heure : **[insérer l’heure]**  **[La date et l’heure doivent être la même que celles indiquée dans l’Avis d’Appel d’Offres, sous réserve d’amendement en application de l’IS 22.2.]**  **[La disposition suivante et les informations correspondantes seront insérées uniquement lorsque les soumissionnaires ont le choix de présenter une offre par voie électronique. Dans le cas contraire, supprimer.]** [Les procédures d’ouverture des plis remis par voie électronique, lorsqu’elles sont applicables, sont les suivantes: **[insérer une description des procédures d’ouverture des plis par voie électronique.]** |
| **IS 25.3** | Le Formulaire de Soumission, le Bordereau des Prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif seront paraphés par les **[insérer le nombre / la qualité des représentants]** représentants du Maître de l’Ouvrage assistant à l’ouverture des plis comme suit. [*Ex. Chaque Offre sera numérotée et toute modification au prix unitaire ou total sera paraphée par le Représentant du Maître de l’Ouvrage, etc.]* |
| **E. Évaluation et comparaison des offres** | |
| **IS 32.1** | La monnaie utilisée pour convertir en une seule monnaie tous les prix des offres exprimées en diverses monnaies, aux fins d’évaluation et de comparaison de ces offres, est : **[Insérer le nom de la monnaie]**  La source du taux de change à employer est: **[Insérer le nom de la source du taux de change (ex. la Banque Centrale du pays du Maître de l’Ouvrage.]**  La date de référence est:**[Insérer le jour, le mois et l’année ; ex. le 15 juin 2012, pas avant 28 jours avant la date limite de remise des offres et au plus tard la date originale de l’expiration du délai de validité des offres.]**  La(es) monnaie(s) de l’Offre sera(ont) convertie(s) en une seule monnaie conformément à la procédure correspondant à l’Option [*A/B*] telle que précisée ci-après : **[supprimer la mention inutile]**  **[Le Maître de l’Ouvrage choisira l’option qui convient le mieux en fonction de l’option choisie sous l’IS 15.1. Le Maître de l’Ouvrage maintiendra uniquement une des deux options suivantes :]**  **Option A : le Soumissionnaire est requis de libeller ses prix entièrement en monnaie nationale**  Aux fins de comparaison des offres, dans une première étape, le Prix de l’Offre, tel que corrigé conformément à l’article 31, sera d’abord décomposé et converti suivant les pourcentages respectifs payables en diverses monnaies selon les taux de changes spécifiés par le Soumissionnaire et en conformité avec les dispositions de l’article 15.1.  Dans une seconde étape, le Maître de l’Ouvrage reconvertira les montants ainsi obtenus dans la monnaie d’évaluation mentionnée au présent article au taux de change vendeur établi à la date et par l’autorité mentionnées en cet article.  **OU**  **Option B : le Soumissionnaire est autorisé à libeller directement ses prix en monnaies nationale et étrangères**  Aux fins de comparaison des Offres, le Maître de l’Ouvrage, après avoir effectué les éventuelles corrections prévues à l’article 31, convertira le Prix de l’Offre libellé en diverses monnaies de règlement dans la monnaie mentionnée au présent article, au taux de change de vente établi à la date et par l’autorité mentionnées en cet article.  Quelle que soit l’option choisie, aux fins de cette évaluation, le montant des Travaux en Régie, si leurs prix ne sont pas fixés d’avance par le Maître de l’Ouvrage, sera inclus; mais le montant des Sommes provisionnelles sera exclus du Montant de l’Offre. |
| **IS 33.1** | **[La disposition suivante et les informations correspondantes seront uniquement incluses si le Plan de passation des marchés autorise l’application de la marge de préférence en faveur des entreprises de Pays Membres et que le Maître de l’Ouvrage prévoit de l’appliquer dans le cadre du Marché. Dans le cas contraire, supprimer.]**  Une marge de préférence *[sera/ne sera pas]* accordée aux entreprises de Pays Membres **[supprimer la mention inutile].**  Lorsqu’une marge de préférence est accordée, la méthode prévue pour son application figure à la Section III. Critères d’évaluation et de qualification |
| **IS 34.1** | Le Maître de l’Ouvrage prévoit d’effectuer les travaux suivants\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au moyen de sous-traitants sélectionnés à l’avance par lui**.**  **[Supprimer si non applicable, dans le cas contraire, insérer la liste des travaux qui feront l’objet de sous-traitance, ainsi que les noms des sous-traitants respectifs.]** |
| **IS 34.4** | **Option 1 lorsque l’Appel d’offres a été précédé d’une Pré-qualification :**  a) Le pourcentage maximum des Travaux pouvant être sous-traités par l’Entrepreneur est de \_\_\_% **[insérer le pourcentage du montant total du Marché ou du volume des travaux]** du montant total du Marché ou \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_pourcent du volume des Travaux. **[Ce pourcentage devra être le même que celui figurant dans le Dossier de Pré-qualification]**  **Option 2 lorsque l’Appel d’offres n’a pas été précédé de Pré-qualification :**  a) Le pourcentage maximum des Travaux pouvant être sous-traités par l’Entrepreneur est de \_\_\_% **[insérer le pourcentage du montant total du Marché ou du volume des travaux]** du montant total du Marché ou \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_pourcent du volume des Travaux .  b) Les Soumissionnaires prévoyant de sous-traiter plus de 10% du volume total des Travaux conformément devront préciser dans leur Offre l’ (les) activité(s) ou éléments de travaux qu’ils entendent sous-traiter, donner des informations détaillées sur ces sous-traitants, leurs qualifications et expérience. Les sous-traitants doivent posséder les qualifications requises pour les travaux que le Soumissionnaire prévoit de leur sous-traiter, faute de quoi ces sous-traitants ne seront pas autorisés à participer.  c) Les qualification et l’expérience des sous-traitants ne seront pas prises en compte pour l’évaluation du Soumissionnaire. Le Soumissionnaire doit remplir les critères de qualification sans avoir recours aux qualifications de ses sous-traitants. |

Section III. Critères d’évaluation et de qualification  
(Si une pré-qualification a été effectuée préalablement)

La présente section contient tous les critères que le Maître de l’Ouvrage utilisera pour évaluer les offres et s’assurer qu’un soumissionnaire possède les qualifications requises. Conformément aux articles 35 et 37 des IS, aucun autre facteur, méthode ou critère ne sera utilisé. Le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés dans les formulaires joints à la Section IV, Formulaires de soumission.

Tout montant indiqué par le Soumissionnaire sera en équivalent $EU en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

* Pour le chiffre d’affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l’année calendaire en question.
* Pour le montant d’un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la source identifiée à l’article 32.1 des IS. Le Maître de l’Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans l’Offre.

[1. Marge de préférence 27](#_Toc401232061)

[2. Évaluation 27](#_Toc401232062)

[2.1 Acceptabilité de la Proposition Technique: 27](#_Toc401232063)

[2.2 Marchés pour lots multiples 27](#_Toc401232064)

[2.3 Variantes au délai d’exécution 29](#_Toc401232065)

[2.4 Variantes techniques 29](#_Toc401232066)

[3. Qualification 29](#_Toc401232067)

[3.1 Mise à jour des informations 29](#_Toc401232068)

[3.2 Sous-traitants spécialisés 30](#_Toc401232069)

[3.3 Ressources financières 30](#_Toc401232070)

[3.4 Personnel 30](#_Toc401232071)

[3.5 Matériel 31](#_Toc401232072)

1. Marge de préférence

Conformément au paragraphe 2.39 des Directives pour la Passation des Marchés financés par la Banque Islamique de Développement, dans le cas d’un AOI ouvert, une marge de préférence de 10% (dix pourcent) sera accordée aux entreprises de Pays Membres conformément et sous réserve des dispositions suivantes :

(a) Les entreprises souhaitant bénéficier d’une telle préférence, doivent, dans le cadre des justifications en support à leurs qualifications, fournir également les informations portant entre autres sur l’actionnariat de l’entreprise, et permettant d’établir si l’entreprise (ou le GE) est qualifiée pour bénéficier de la préférence en faveur des entreprises de Pays Membres conformément à la classification établie par le Bénéficiaire et acceptée par la Banque. Le dossier d’appel d’offre doit clairement indiquer la préférence et la méthode qui sera mise en œuvre pour l’évaluation et la comparaison des offres afin d’appliquer ladite préférence.

(b) Après que les offres ont été reçues et revues par le Bénéficiaire, les offres conformes pour l’essentiel seront classées en deux groupes :

(i) Groupe A : Soumissionnaires de Pays Membres éligibles à la préférence en faveur des entreprises des Pays Membres;

(ii) Groupe B : Autres Soumissionnaires.

Dans un premier temps, toutes les offres évaluées d’un groupe seront comparées dans le but de déterminer l’offre évaluée la moins disante de chaque groupe, qui sera à son tour comparée avec l’offre évaluée la moins disante de l’autre groupe. Si à l’issue de cette comparaison, une offre du Groupe A est la moins disante, elle sera l’attributaire du Marché. Si une offre du Groupe B est la moins disante, dans une seconde étape, toutes les offres du Groupe B majorées d’un montant équivalent à 10% (appliqué au montant des offres corrigées pour erreurs arithmétiques et rabais inconditionnels et excluant les Sommes provisionnelles et les Travaux en Régie, le cas échéant), seront comparées à l’offre évaluée la moins disante du Groupe A. Si l’offre du Groupe A est la moins disante, elle sera l’attributaire du Marché; dans le cas contraire, l’offre évaluée la moins disante du Groupe B telle que déterminée lors de la première étape ci-dessus sera sélectionnée.

2. Évaluation

En sus des critères dont la liste figure à l’article 35.2 (a) – (e) des IS, les critères ci-après seront utilisés :

**[Utiliser les critères dont la liste figure ci-après, en tant que de besoin, et si cela est adapté au projet]**

2.1 Acceptabilité de la Proposition Technique:

L’évaluation de l’Offre technique présentée par le Soumissionnaire comprendra (a) l’évaluation de la capacité technique du Soumissionnaire à mobiliser les équipements et le personnel clés pour l’exécution du Marché, (b) la méthode d’exécution, (c) le calendrier de travail, et (d) les sources d’approvisionnement dans les détails suffisants, et en conformité avec les exigences définies à la Section VII. Spécifications des Travaux.

2.2 Marchés pour lots multiples

Lorsqu’un projet est divisé en des marchés distincts, il est possible de procéder à la pré-qualification des Soumissionnaires au travers d’un processus unique. Les Soumissionnaires sont requis d’indiquer dans leurs dossiers de candidature le ou les lots ou groupes de lots par lesquels ils sont intéressés. Le Maître de l’Ouvrage qualifiera chaque Candidat pour une combinaison maximale de lots pour lesquels, le Candidat a exprimé son intérêt et répond aux critères de qualification agrégés correspondants.

Lorsque les lots portent sur des natures de travaux différentes, les parties non communes et spécifiques à chaque lot, (notamment, le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif, les Plans, etc.) seront préparées distinctement pour chaque lot de manière à permettre l’attribution de lots différents à des soumissionnaires différents. La Section III du Dossier d’appel d’offres précisera les critères de qualification pour chaque lot en fonction du coût estimatif (y compris les provisions pour imprévus) de chaque lot élaboré par le Maître de l’Ouvrage. Les Candidats devront indiquer le lot ou la combinaison de lots en le(s)quel(s) ils sont intéressés et les Candidats seront invités à remettre offre uniquement pour les lots pour lesquels ils sont qualifiés au regard des critères de qualification (voir ci-après).

**Le Principe de base**

Le paragraphe 3.1 des Directives pour la Passation des marchés financés par la Banque Islamique de Développement stipule :

**«***Paragraphe 3.1 ....... Dans la détermination des méthodes de passation des marchés les plus avantageuses pour le Bénéficiaire, la BID prend en considération les principes d’équité, d’égalité des chances, d’économie et d’efficacité afin de tenir compte des intérêts du Bénéficiaire. Les méthodes et procédures appropriées ainsi que les catégories de biens et travaux auxquels elles s’appliqueront, sont convenues entre le Bénéficiaire et la BID et consignées dans l’Accord de Financement. La répartition en lots dit être faite de manière à éviter de répartir le contrat en une multitude de petites unités qui ne sont pas de nature à attirer les soumissionnaires en cas d’AOI ou d’AOI/PM, ou en vue d’élargir la participation au détriment de l’économie et de l’efficacité. Le rapport « Qualité/Prix » devra être le principal objectif du Bénéficiaire. Lorsque les conditions le permettent, le marché peut être réparti en lots à attribuer à des soumissionnaires locaux ou de petite taille, tout en permettant aux soumissionnaires plus importants de concourir pour le marché en entier en offrant ainsi des rabais permettant de réduire les coûts pour le Bénéficiaire. »*

Les conditions principales pour découper un grand projet de travaux de construction en un groupe de lots individuels sont que les Travaux soient suffisamment homogènes et l’exécution des lots individuels par des entrepreneurs différents sur la base de marchés à responsabilité unique conduise à un achèvement à temps et de qualité satisfaisante pour l’ensemble des lots. Ex. : un nombre de bâtiments similaires (tels que les cliniques, écoles ou habitations, etc.) ; canaux d’irrigation, aqueducs, routes rurales, autoroutes sur des sols similaires, etc.

La manière selon laquelle les Travaux sont découpés a une grande importance. Une route découpée « horizontalement » en des éléments radicalement différents tels que terrassement, fondations, dalots, ponts, et revêtement ne convient pas pour lots multiples. En effet, les risques de problèmes d’interface entre différents marchés et de détermination de responsabilité en cas de défauts ou vices sont grands. Par contre, une route découpée « verticalement » en des sections similaires est plus appropriée, étant donné que chaque lot peut être exécuté de manière complète et autonome par des entreprises différentes.

Il est important que le Maître de l’Ouvrage engage une discussion avec la Banque au sujet de la stratégie de passation des marchés de projets complexes. En effet, les risques liés à la planification, coordination, séquence, et aux relations sur site entre entrepreneurs sont élevés et incombent au Maître de l’Ouvrage. Ce type de travaux complexe est souvent divisé en marchés distincts en nature et en dates d’achèvement critiques. Les entrepreneurs potentiels pour ce genre de marchés pourraient être pré-qualifiés, et les appels d’offres lancés de manière simultanée, mais l’exercice de grouper des lots pour les besoins de pré-qualification et d’appel d’offres peut être très complexe. Par exemple, la construction d’un port peut être divisée en des lots séparés pour la route d’accès, le quai, le dragage, ou les bâtiments, etc. Les processus de pré-qualification et d’appel d’offres peuvent être menés de manière simultanée avec la possibilité d’attribution de lots multiples à un ou plusieurs entrepreneurs.

**Nombre de lots**

Le nombre de lots individuels en lesquels un projet est divisé a également une grande importance et peut conduire à un exercice d’évaluation et donc de gestion de marchés complexes. Le degré de complexité de l’évaluation des offres est corrélé de manière exponentielle avec le nombre de lots. En général, une combinaison de plus de trois lots individuels requière une matrice d’évaluation complexe et n’est donc pas recommandée. Par ailleurs, bien que le découpage d’un projet en un grand nombre de lots de faible taille encourage la participation des petites entreprises nationales, il est aussi susceptible de décourager celles des entreprises plus grandes et donc, plus efficaces. Même un nombre limité de lots peut conduire à une évaluation de combinaisons différentes très complexe, ce d’autant plus lorsque que des délais d’exécution variantes sont autorisés pour des combinaisons de lots différentes.

2.3 Variantes au délai d’exécution

Si elles sont permises en application de l’article 13.2 des IS, elles seront évaluées comme suit : [**La méthode d’évaluation des variantes au délai d’exécution à spécifier sera sous la forme d’un montant déterminé pour chaque semaine de délai supplémentaire à compter à partir du délai d’exécution « standard » ou minimum. Le montant ne devra pas dépasser la somme mentionné au niveau du CCAP pour les pénalités de retard.]**

2.4 Variantes techniques

Si elles sont permises en application de l’article 13.4 des IS, elles seront évaluées comme suit:

**[insérer les détails de la méthode, le cas échéant]**

3. Qualification

3.1 Mise à jour des informations

Le Soumissionnaire demeurera qualifié au regard des critères utilisés au moment de la pré-qualification. La mise à jour par le Soumissionnaire et la vérification par le Maître de l’Ouvrage des renseignements suivants seront effectuées :

(a) éligibilité

(b) litiges en cours

(c) situation financière.]

3.2 Sous-traitants spécialisés

Dans les marchés de grands travaux complexes, la stratégie de construction du Maître de l’Ouvrage peut prévoir l’exécution d’une partie des travaux spécialisés par des sous-traitants spécialisés. Un exemple typique est la fourniture et l’installation des systèmes de ventilation et d’éclairage pour un tunnel.

L’expérience et les ressources financières des sous-traitants proposés par les Soumissionnaires, à moins qu’ils soient autorisés par le Maître de l’Ouvrage, ne sera pas pris en considération pour les besoins de l’évaluation. Par contre, l’expérience et la capacité cumulée d’un Soumissionnaire obtenu en tant que sous-traitants dans le passé pour certains travaux peuvent être utilisées pour justifier la qualification du Soumissionnaire. Les Soumissionnaires peuvent proposer la sous-traitance des travaux jusqu’à hauteur du plafond (exprimé en pourcentage du Prix du Marché ou du volume des travaux) mentionné dans les DPAO.

Seule l’expérience spécifique des sous-traitants dans le domaine des travaux spécialisés autorisés par le Maître de l’Ouvrage seront pris en compte. Les sous-traitants pour travaux spécialisés demeureront qualifiés au regard des critères utilisés au moment de la pré-qualification. L’expérience générale et les ressources financières des sous-traitants spécialisés ne seront pas additionnées à celles du Soumissionnaire pour justifier sa qualification.

3.3 Ressources financières

Le Soumissionnaire démontrera en utilisant les Formulaires pertinents de la Section IV. Formulaires de Soumission, qu’il dispose d’avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l’avance de démarrage éventuelle, pour subvenir :

(i) aux besoins de trésorerie à hauteur de [*insérer le montant en $EU]* ;

**[Indiquer les besoins en trésorerie couvrant le nombre de mois nécessaires au Maître de l’Ouvrage pour payer la facture de l’entrepreneur, prenant en compte : (a) le temps nécessaire pour compléter les travaux à compter du début du mois facturé, (b) le temps nécessaire au Maître d’œuvre pour certifier le paiement mensuel, et (c) le temps nécessaire au Maître de l’Ouvrage pour payer le montant certifié et mandaté. La durée totale de cette période ne doit pas dépasser quatre mois. L’évaluation du montant mensuel est basée sur une projection linéaire des besoins en trésorerie estimés sur base de la durée d’exécution du marché, en omettant l’effet d’une avance ou de la retenue de garantie mais en incluant les provisions pour imprévus pris en compte dans le coût estimatif.]**

Et

(ii) aux besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés.

3.4 Personnel

Le Soumissionnaire démontrera qu’il dispose d’un personnel répondant aux critères ci-après pour les postes clés suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Poste** | **Nombre d’années d’expérience générale** | **Nombre d’années d’expérience similaire** |
| 1 |  |  |  |
| 2 |  |  |  |
| 3 |  |  |  |
| 4 |  |  |  |
| 5 |  |  |  |
|  |  |  |  |

Le Soumissionnaire fournira des détails sur le personnel proposé et leur expérience suivant les formulaires inclus dans la Section IV, Formulaires de Soumission.

**[La capacité technique et la capacité de gestion d’un entrepreneur sont dans une mesure importante fonction du personnel-clé affecté au site des Travaux et les exigences concernant le personnel du Soumissionnaire devraient se limiter au personnel-clé. Les critères de qualification doivent par conséquent porter sur un nombre limité de personnel clé, tels que le directeur de travaux et les responsables travaillant immédiatement sous ses ordres, qui seront responsables de composantes importantes (responsables des forages, fondations, ou terrassements selon les besoins d’un projet donné).**

**Insérer dans le tableau ci avant : (i) la liste des postes-clé (par ex : Directeur des travaux, responsable de chantier principal, conducteur de travaux ouvrage d’art, chef mécanicien, responsable de la logistique, etc. … (ii) le nombre d’années d’expérience demandé pour chacun, et (iii) le nombre d’années d’expérience en travaux similaires demandé pour chacun.**

**Les critères de formation académique sont en général inutiles pour ces postes, étant donné que l’entrepreneur emploie du personnel compétent dont l’expérience a été acquise en travaillant sur le tas plutôt que par une formation plus académique. Il est correct de requérir que certains postes soient remplis par des individus qui ont eu dans le passé une autorité comparable dans l’entreprise (par ex. trois années) de manière à ce qu’ils connaissent son mode de gestion, ses règles, procédures et modes de fonctionnement pour pouvoir agir avec la confiance et l’autorité nécessaires. ]**

3.5 Matériel

Le Soumissionnaire démontrera qu’il dispose du matériel clé suivant pour les travaux *[Spécifier les critères pour chaque lot, le cas échéant]*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Type de matériel et caractéristiques** | **Nombre min. requis** |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
| 4 |  |  |
| 5 |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Le Soumissionnaire fournira davantage de détails au sujet du matériel proposé en utilisant le formulaire inclus dans la Section IV. Formulaires de Soumission.

**[Insérer dans le tableau ci avant : (i) la liste des matériels les plus importants requis pour la réalisation des travaux et (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel.**

**Dans la plupart des cas, les soumissionnaires peuvent acheter ou louer le matériel nécessaire. Par conséquent, les critères minimums doivent n’inclure que le matériel indispensable au projet, et qu’il n’est pas possible à l’entrepreneur de se procurer rapidement, par exemple, le matériel lourd de levage, le matériel de dragage, les centrales d’enrobage etc. Dans ces cas, il peut d’ailleurs arriver que l’entrepreneur emploie des sous-traitants spécialisés ou ait recours à des entreprises de location. La disponibilité de ce type de sous-traitants et des matériels spécifiés doit être vérifiée avant l’attribution du marché.]**

Section III. Critères d’évaluation et de qualification  
(Si une Pré Qualification n’a pas été effectuée préalablement)

La présente section contient tous les critères que le Maître de l’Ouvrage utilisera pour évaluer les offres et s’assurer qu’un soumissionnaire possède les qualifications requises. Conformément aux articles 35 et 37 des IS, aucun autre facteur, méthode ou critère ne sera utilisé. Le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés dans les formulaires joints à la Section IV, Formulaires de soumission.

La Banque exige que les soumissionnaires soient qualifiés par le moyen d’exigences minimales à satisfaire par ces derniers, prédéfinies et précises. La méthode consiste à fixer des critères de type acceptable/pas acceptable, qui, s’ils ne sont pas remplis, entrainent le rejet de l’offre. Il sera nécessaire de faire en sorte que le risque pour un soumissionnaire de voir son offre rejetée pour insuffisance de qualification demeure faible, dans la mesure où le soumissionnaire aura suivi avec diligence les dispositions du dossier d’appel d’offres pour préparer son offre. A cet effet, des critères de qualification clairement formulés de type acceptable/pas acceptable doivent être spécifiés dans le dossier d’appel d’offres par le Maître de l’Ouvrage, afin que le soumissionnaire puisse décider en toute connaissance s’il répondra à un appel d’offres donné, et s’il le fera seul ou en groupement. Les critères adoptés doivent être en rapport avec les caractéristiques qui sont jugées essentielles afin de garantir l’exécution du marché dans des conditions satisfaisantes, et doivent être formulés en termes clairs.

Tout montant indiqué par le Soumissionnaire sera en équivalent $EU en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

* Pour le chiffre d’affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l’année calendaire en question.
* Pour le montant d’un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la source identifiée à l’article 32.1 des IS. Le Maître de l’Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans l’Offre.

[1. Marge de préférence 35](#_Toc401232545)

[2. Évaluation 35](#_Toc401232546)

[2.1 Acceptabilité de la Proposition Technique: 35](#_Toc401232547)

[2.2 Marchés pour lots multiples 35](#_Toc401232548)

[2.3 Variantes au délai d’exécution 41](#_Toc401232549)

[2.4 Variantes techniques 42](#_Toc401232550)

[3. Qualification 43](#_Toc401232551)

[3.1 Eligibilité 43](#_Toc401232552)

[3.2 Antécédents de défaut d’exécution de marché 45](#_Toc401232553)

[3.3 Situation et Performance Financières 48](#_Toc401232554)

[3.4 Expérience 52](#_Toc401232555)

[3.5 Personnel 58](#_Toc401232556)

[3.6 Matériel 58](#_Toc401232557)

1. Marge de préférence

Conformément au paragraphe 2.39 des Directives pour la Passation des Marchés financés par la Banque Islamique de Développement, dans le cas d’un AOI ouvert, une marge de préférence de 10% (dix pourcent) pourra être accordée aux entreprises de Pays Membres conformément et sous réserve des dispositions suivantes :

(a) Les entreprises souhaitant bénéficier d’une telle préférence, doivent, dans le cadre des justifications en support à leurs qualifications, fournir également les informations portant entre autres sur l’actionnariat de l’entreprise, et permettant d’établir si l’entreprise (ou le GE) est qualifiée pour bénéficier de la préférence en faveur des entreprises de Pays Membres conformément à la classification établie par le Bénéficiaire et acceptée par la Banque. Le dossier d’appel d’offre doit clairement indiquer la préférence et la méthode qui sera mise en œuvre pour l’évaluation et la comparaison des offres afin d’appliquer ladite préférence.

(b) Après que les offres ont été reçues et revues par le Bénéficiaire, les offres conformes pour l’essentiel seront classées en deux groupes :

(i) Groupe A : Soumissionnaires de Pays Membres éligibles à la préférence en faveur des entreprises des Pays Membres;

(ii) Groupe B : Autres Soumissionnaires.

Dans un premier temps, toutes les offres évaluées d’un groupe seront comparées dans le but de déterminer l’offre évaluée la moins disante de chaque groupe, qui sera à son tour comparée avec l’offre évaluée la moins disante de l’autre groupe. Si à l’issue de cette comparaison, une offre du Groupe A est la moins disante, elle sera l’attributaire du Marché. Si une offre du Groupe B est la moins disante, dans une seconde étape, toutes les offres du Groupe B majorées d’un montant équivalent à 10% (appliqué au montant des offres corrigées pour erreurs arithmétiques et rabais inconditionnels et excluant les Sommes provisionnelles et les Travaux en Régie, le cas échéant), seront comparées à l’offre évaluée la moins disante du Groupe A. Si l’offre du Groupe A est la moins disante, elle sera l’attributaire du Marché; dans le cas contraire, l’offre évaluée la moins disante du Groupe B telle que déterminée lors de la première étape ci-dessus sera sélectionnée.

2. Évaluation

En sus des critères dont la liste figure à l’article 35.2 (a)-(e) des IS, les critères ci-après seront utilisés :

**[Utiliser les critères dont la liste figure ci-après, en tant que de besoin, et si cela est adapté au projet]**

2.1 Acceptabilité de la Proposition Technique:

L’évaluation de l’Offre technique présentée par le Soumissionnaire comprendra (a) l’évaluation de la capacité technique du Soumissionnaire à mobiliser les équipements et le personnel clés pour l’exécution du Marché, (b) la méthode d’exécution, (c) le calendrier de travail, et (d) les sources d’approvisionnement dans les détails suffisants, et en conformité avec les exigences définies à la Section VII. Spécifications des Travaux.

2.2 Marchés pour lots multiples

Ces marchés,lorsqu’ils sont prévus en application à l’article 35.4 des IS seront évalués comme suit :

**Lots**

Les Soumissionnaires indiqueront dans leur soumission quel est le lot ou la combinaison de lots par lesquels ils sont intéressés. L’évaluation sera conduite par lot tout en prenant en compte les rabais offerts pour toute combinaison de lots. Le(s) Marché(s) sera(ont) attribué(s) au(x) Soumissionnaire(s) ayant remis la combinaison de lots dont le coût total est le moins élevé pour le Maître de l’Ouvrage et pour lesquels il(s) répond(ent) aux critères de qualification pour la combinaison de lots, le cas échéant.

**Groupes de lots**

Les Soumissionnaires indiqueront dans leur soumission quels sont les lots ou groupes de lots par lesquels ils sont intéressés. L’évaluation sera conduite par groupe de lots tout en prenant en compte les rabais offerts. Le(s) Marché(s) sera(ont) attribué(s) au(x) Soumissionnaire(s) ayant remis la combinaison de lots dont le coût total est le moins élevé pour le Maître de l’Ouvrage et pour lesquels il(s) répond(ent) aux critères de qualification pour la combinaison de groupes de lots ou de lots, le cas échéant.

**Critères de qualification pour lots multiples :**

Lorsqu’un projet est divisé en des marchés distincts, il est possible de procéder à la pré-qualification des Soumissionnaires au travers d’un processus unique. Les Soumissionnaires sont requis d’indiquer dans leurs dossiers de candidature le ou les lots ou groupes de lots par lesquels ils sont intéressés. Le Maître de l’Ouvrage qualifiera chaque Candidat pour une combinaison maximale de lots pour lesquels, le Candidat a exprimé son intérêt et répond aux critères de qualification agrégés correspondants.

Lorsque les lots portent sur des natures de travaux différentes, les parties non communes et spécifiques à chaque lot, (notamment, le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif, les Plans, etc.) seront préparées distinctement pour chaque lot de manière à permettre l’attribution de lots différents à des soumissionnaires différents. La Section III du Dossier d’appel d’offres précisera les critères de qualification pour chaque lot en fonction du coût estimatif (y compris les provisions pour imprévus) de chaque lot élaboré par le Maître de l’Ouvrage. Les Soumissionnaires devront indiquer le lot ou la combinaison de lots en le(s)quel(s) ils sont intéressés et ils seront invités à remettre offre uniquement pour les lots pour lesquels ils sont qualifiés au regard des critères de qualification (voir ci-après).

**Le Principe de base**

Le paragraphe 3.1 des Directives pour la Passation des marchés financés par la Banque Islamique de Développement stipule :

**«***Paragraphe 3.1 ....... Dans la détermination des méthodes de passation des marchés les plus avantageuses pour le Bénéficiaire, la BID prend en considération les principes d’équité, d’égalité des chances, d’économie et d’efficacité afin de tenir compte des intérêts du Bénéficiaire. Les méthodes et procédures appropriées ainsi que les catégories de biens et travaux auxquels elles s’appliqueront, sont convenues entre le Bénéficiaire et la BID et consignées dans l’Accord de Financement. La répartition en lots dit être faite de manière à éviter de répartir le contrat en une multitude de petites unités qui ne sont pas de nature à attirer les soumissionnaires en cas d’AOI ou d’AOI/PM, ou en vue d’élargir la participation au détriment de l’économie et de l’efficacité. Le rapport « Qualité/Prix » devra être le principal objectif du Bénéficiaire. Lorsque les conditions le permettent, le marché peut être réparti en lots à attribuer à des soumissionnaires locaux ou de petite taille, tout en permettant aux soumissionnaires plus importants de concourir pour le marché en entier en offrant ainsi des rabais permettant de réduire les coûts pour le Bénéficiaire. »*

Les conditions principales pour découper un grand projet de travaux de construction en un groupe de lots individuels sont que les Travaux soient suffisamment homogènes et l’exécution des lots individuels par des entrepreneurs différents sur la base de marchés à responsabilité unique conduise à un achèvement à temps et de qualité satisfaisante pour l’ensemble des lots. Ex. : un nombre de bâtiments similaires (tels que les cliniques, écoles ou habitations, etc.) ; canaux d’irrigation, aqueducs, routes rurales, autoroutes sur des sols similaires, etc.

La manière selon laquelle les Travaux sont découpés a une grande importance. Une route découpée « horizontalement » en des éléments radicalement différents tels que terrassement, fondations, dalots, ponts, et revêtement ne convient pas pour lots multiples. En effet, les risques de problèmes d’interface entre différents marchés et de détermination de responsabilité en cas de défauts ou vices sont grands. Par contre, une route découpée « verticalement » en des sections similaires est plus appropriée, étant donné que chaque lot peut être exécuté de manière complète et autonome par des entreprises différentes.

Il est important que le Maître de l’Ouvrage engage une discussion avec la Banque au sujet de la stratégie de passation des marchés de projets complexes. En effet, les risques liés à la planification, coordination, séquence, et aux relations sur site entre entrepreneurs sont élevés et incombent au Maître de l’Ouvrage. Ce type de travaux complexe est souvent divisé en marchés distincts en nature et en dates d’achèvement critiques. Les entrepreneurs potentiels pour ce genre de marchés pourraient être pré-qualifiés, et les appels d’offres lancés de manière simultanée, mais l’exercice de grouper des lots pour les besoins de pré-qualification et d’appel d’offres peut être très complexe. Par exemple, la construction d’un port peut être divisée en des lots séparés pour la route d’accès, le quai, le dragage, ou les bâtiments, etc. Les processus de pré-qualification et d’appel d’offres peuvent être menés de manière simultanée avec la possibilité d’attribution de lots multiples à un ou plusieurs entrepreneurs.

**Nombre de lots**

Le nombre de lots individuels en lesquels un projet est divisé a également une grande importance et peut conduire à un exercice d’évaluation et donc de gestion de marchés complexes. Le degré de complexité de l’évaluation des offres est corrélé de manière exponentielle avec le nombre de lots. En général, une combinaison de plus de trois lots individuels requière une matrice d’évaluation complexe et n’est donc pas recommandée. Par ailleurs, bien que le découpage d’un projet en un grand nombre de lots de faible taille encourage la participation des petites entreprises nationales, il est aussi susceptible de décourager celles des entreprises plus grandes et donc, plus efficaces. Même un nombre limité de lots peut conduire à une évaluation de combinaisons différentes très complexe, ce d’autant plus lorsque que des délais d’exécution variantes sont autorisés pour des combinaisons de lots différentes.

**Déterminer les exigences cumulées appropriées à satisfaire par le Soumissionnaire**

**(a) Qualification pour un marché :**

Considérant que :

N est le nombre minimum requis de marchés

V est la valeur minimum requise pour un seul marché et représente approximativement 80% du montant estimé du Marché considéré,

**Option 1 :**

(i) avoir réalisé au moins N marchés de montant V chacun,

ou

**Option 2 :**

i) avoir réalisé au moins N marchés de montant V chacun,

ou

(ii) avoir réalisé un montant total d’au moins NxV où le nombre de marchés réalisés par le Soumissionnaire peut être inférieur à N, mais chaque marché est d’un montant minimum de V ;

[**Exemple 1: Si le critère consiste en 3 marchés d’un montant minimal de 70 millions $EU, dans tous les cas suivants, le Soumissionnaire sera considéré qualifié :**

* **3 marchés d’un montant équivalent ou supérieur à 70 millions $EU, ou**
* **2 marchés dont un d’un montant équivalent ou supérieur à 70 millions $EU et un d’un montant équivalent ou supérieur à 140 millions $EU, ou**
* **1 marché équivalent ou supérieur à 210 millions $EU**

**Dans les cas suivants, le Soumissionnaire sera disqualifié au regard de ce critère :**

* **3 marchés, le premier de 70 millions $EU, le second de 70 millions $EU et le troisième de 45 millions $EU**
* **2 marchés de 70 millions $EU et 110 millions $EU**
* **1 marché de 180 millions $EU]**

**(b) Qualification pour marchés multiples :**

Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé de l’ensemble des lots pour lesquels le Soumissionnaire a remis offre comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre de nombres de marchés N1, N2, N3, etc. différents):

**Option 1 :** (i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé de l’ensemble des lots pour lesquels le Soumissionnaire a remis offre comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre de nombres de marchés N1, N2, N3, etc. différents):

Lot1 : avoir réalisé au moins N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;

Lot 2 : avoir réalisé au moins N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2

Lors 3 : avoir réalisé au moins N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ;

Etc.

Ou

**Option 2 :** (i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé pour l’ensemble des lots pour lesquels le Soumissionnaire a remis offre comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre de nombres de marchés N1, N2, N3, etc. différents) :

Lot1 : avoir réalisé au moins N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;

Lot 2 : avoir réalisé au moins N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2

Lors 3 : avoir réalisé au moins N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ;

Etc.

Ou

(ii) Lot 1 : avoir réalisé au moins N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N1xV1 avec un nombre de marchés inférieur à N1, mais chacun d’un montant minimal de V1

Lot 2 : avoir réalisé au moins N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N2xV2 avec un nombre de marchés inférieur à N2, mais chacun d’un montant minimal de V2

Lot 3 : avoir réalisé au moins N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N3xV3 avec un nombre de marchés inférieur à N3, mais chacun d’un montant minimal de V3

Etc.

Ou

**Option 3 :** (i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé pour l’ensemble des lots pour lequel le Soumissionnaire a remis offre comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre de nombres de marchés N1, N2, N3, etc. différents) :

Lot1 : avoir réalisé au moins N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;

Lot 2 : avoir réalisé au moins N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2

Lors 3 : avoir réalisé au moins N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ;

Etc.

Ou

(ii) Lot 1 : avoir réalisé au moins N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N1xV1 avec un nombre de marchés inférieur à N1, mais chacun d’un montant minimal de V1

Lot 2 : avoir réalisé au moins N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N2xV2 avec un nombre de marchés inférieur à N2, mais chacun d’un montant minimal de V2

Lot 3 : avoir réalisé au moins N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N3xV3 avec un nombre de marchés inférieur à N3, mais chacun d’un montant minimal de V3

Etc.

Ou

(iii) Sous réserve de conformité au point (ii) ci-dessus concernant le montant minimal pour un marché à lot unique, le nombre total de marchés peut être inférieur ou égal à N1+N2+N3 + … pourvu que le montant total desdits marchés est égal ou supérieur à N1xV1+N2xV2+N3xV3 + …

**[Exemple 2:**

**Lot 1 : 1 marché (N1) d’un montant minimal de 120 millions $EU (V1) chacun ;**

**Lot 2 : 2 marchés (N2) d’un montant minimal de 70 millions $EU (V2) chacun ;**

**Lot 3 : 3 marchés (N3) d’un montant minimal de 30 millions $EU (V3) chacun ;**

**Dans les cas suivants, le Soumissionnaire sera considéré qualifié :**

**Lot 1 : 1 marché équivalent ou supérieur à 120 millions $EU**

**Lot 2 : 2 marchés équivalents ou supérieurs à 70 millions $EU chacun**

**Lot 3 : 3 marchés équivalents ou supérieurs à 30 millions $EU chacun**

**Ou**

**Lot 1 : 1 marché équivalent ou supérieur à 120 millions $EU**

**Lot 2 : 2 marchés équivalents ou supérieurs à 70 millions $EU chacun OU 1 marché équivalent ou supérieur à 140 millions $EU**

**Lot 3 : 3 marchés équivalents ou supérieurs à 30 millions $EU chacun OU 2 marchés équivalent ou supérieurs à 30 millions $EU chacun et un montant total équivalent ou supérieur à 90 millions $EU, OU 1 marché équivalent ou supérieur à 90 millions $EU**

**Ou**

**Lot 1, 2 et 3 :**

**6 marchés dont 1 équivalent ou supérieur à 120 millions $EU, 2 marchés équivalents ou supérieurs à 70 millions $EU chacun, et 3 marchés équivalents ou supérieurs à 30 millions $EU, ou**

**5 (ou moins) marchés dont 1 équivalent ou supérieur à 120 millions $EU, 2 équivalents ou supérieurs à 70 millions $EU et un montant total de tous les marchés équivalents ou supérieurs à 350 millions $EU, ou**

**4 marchés dont 1 équivalent ou supérieur à 120 millions $EU, 2 équivalents ou supérieurs à 70 millions $EU et un montant total de tous les marchés équivalents ou supérieurs à 350 millions $EU, ou**

**3 marchés dont 1 équivalent ou supérieur à 120 millions $EU, 2 équivalents ou supérieurs à 70 millions $EU et un montant total de tous les marchés équivalents ou supérieurs à 350 millions $EU, ou**

**2 marchés dont 1 équivalent ou supérieur à 120 millions $EU, et un montant total de tous les marchés équivalents ou supérieurs à 350 millions $EU, ou**

**1 marché équivalent ou supérieur à 350 millions $EU**

**Exemple 3:**

**Les conditions de qualification à remplir par les Soumissionnaires étant :**

**Marché 1 : 2 marchés d’un montant minimal de 20 millions $EU**

**Marché 2 : 2 marchés d’un montant minimal de 50 millions $EU**

**Marché 3 : 2 marchés d’un montant minimal de 42 millions $EU**

**(pour la combinaison des groupes, le soumissionnaire devra satisfaire au critère agrégé respectif pour chaque groupe)**

**Ou, les Soumissionnaires seront considérés qualifiés s’ils répondent aux conditions suivantes :**

**Marché 1 : 1 marché d’un montant minimal de 40 millions $EU**

**Marché 2 : 1 marché d’un montant minimal de 100 millions $EU**

**Marché 3 : 1 marché d’un montant minimal de 84 millions $EU**

**(pour la combinaison des groupes, le soumissionnaire devra satisfaire au critère agrégé respectif pour chaque groupe)**

**Ou**

**Sous réserve d’avoir réalisé des marchés comme ci-après**

**2 marchés d’un montant minimal de 20 millions $EU ou 1 marché d’un montant minimal de 40 millions $EU pour le Marché 1**

**2 marchés d’un montant minimal de 50 millions $EU ou 1 marché d’un montant minimal de 100 millions $EU pour le Marché 2 ; et**

**2 marchés d’un montant minimal de 42 millions $EU ou 1 marché d’un montant minimal de 84 millions $EU pour le Marché 3, le nombre total de marchés réalisés est de 6 ou moins pour la qualification combinée pour les 3 marchés et le nombre total de marchés achevés est de 4 ou moins pour la qualification combinée pour 2 marchés de manière telle que le montant total de tous les marchés est équivalent ou supérieur à 140 millions $EU (20x2+50x2) pour les Marchés 1+2, 124 millions $EU (20x2+42x2) pour les Marchés 1+3, 184 millions $EU (50x2+42x2) pour les Marchés 2+3, et 224 millions (20x2+50x2+42x2) pour les Marchés 1+2+3.**

**Dans tous les cas de figure, chaque marché achevé pour l’essentiel pris en considération pour les besoins de qualification sera différent de l’autre.**

2.3 Variantes au délai d’exécution

Si elles sont permises en application de l’article 13.2 des IS, elles seront évaluées comme suit : [**La méthode d’évaluation des variantes du délai d’exécution à spécifier sera sous la forme d’un montant déterminé pour chaque semaine de délai supplémentaire à compter à partir du délai d’exécution « standard » ou minimum. Ce montant doit refléter les pertes de bénéfices causées au Maître de l’Ouvrage par ce délai supplémentaire. Le montant ne devra pas dépasser la somme mentionné au niveau du CCAP pour les pénalités de retard.]**

2.4 Variantes techniques

Si elles sont permises en application de l’article 13.4 des IS, elles seront évaluées comme suit:

**[insérer les détails de la méthode, le cas échéant]**

3. Qualification

| ***Objet*** | 3.1 Eligibilité | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Spécification de conformité | | | | | Documentation Requise |
| Critère | Soumissionnaire | | | |
| **Entité unique** | Groupement d’entreprises | | |
| **Toutes Parties Combinées** | Chaque partenaire | **Un partenaire** |
| 1.1 Nationalité | Conforme à l’article 4.3 des IS. | Doit satisfaire au critère | doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI –1 et 2, avec pièces jointes |
| 1.2 Conflit d’intérêts | Pas de conflit d’intérêts selon l’article 4.2 des IS. | Doit satisfaire au critère | doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire de Soumission |
| 1.3 Exclusion par la Banque | Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit à l’article 4.4, 4.6 et 4.7 des IS. | Doit satisfaire au critère | doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire de Soumission |
| 1.4 Entreprise publique du pays du Bénéficiaire | Conforme à l’article 4.5 des IS. | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI -1, 2, avec pièces jointes |
| 1.5 Exclusion au titre d’une résolution des Nations Unis ou de la législation du pays du Bénéficiaire, ou résultant de l’application des Règles de Boycott de l’Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l’Union Africaine (paragraphes 1.7.1 et 1.7.2 des Directives pour la Passation des Marchés financés par la BID). | Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays du Bénéficiaire proscrivant les relations commerciales avec le pays du Candidat ou en application des Règles de Boycott de l’Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l’Union Africaine. en conformité avec l’article 4.7 des IS et la Section V. | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire de Soumission |

| ***Objet*** | 3.2 Antécédents de défaut d’exécution de marché | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Spécification de conformité | | | | | Documentation Requise |
| Critère | Soumissionnaire | | | |
| **Entité unique** | Groupement d’entreprises | | |
| **Toutes Parties Combinées** | Chaque Partenaire | **Un partenaire** |
| 2.1 Antécédents de non-exécution de marché | Pas de défaut d’exécution incombant au Soumissionnaire d’un marché au cours des \_\_ dernières années [insérer le nombre d’années en toutes lettres et en chiffres] depuis le 1er janvier de l’année [ ][[10]](#footnote-10). | Doit satisfaire au critère2. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère[[11]](#footnote-11). | Sans objet | Formulaire ANT - 2 |
| 2.2 Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d’une Déclaration de garantie de soumission ou du retrait de l’Offre au cours de son délai de validité | Ne pas faire l’objet d’exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d’une Déclaration de garantie de soumission conformément à l’article 4.6 des IS ou du retrait de l’Offre conformément à l’article 19.9 des IS. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Sans objet | Soumission (Formulaire) |
| 2.3 Litiges en instance | La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire telles qu’évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l’ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l’encontre du Soumissionnaire. | Doit satisfaire au critère. | Sans objet | Doit satisfaire au critère. | Sans objet | Formulaire ANT - 2 |
| 2.4 Antécédents de litiges | Absence d’antécédent de différends conclus systématiquement à l’encontre du Soumissionnaire[[12]](#footnote-12) depuis le 1er janvier de l’année [ ]. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Sans objet | Formulaire ANT - 2 |
| *Le nombre d’années devrait être un à deux ans avant la date de l’Appel d’Offres* | | | | | | |

| ***Objet*** | 3.3 Situation et Performance Financières | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Spécification de conformité | | | | | Documentation Requise |
| Critère | Soumissionnaire | | | |
| **Entité unique** | Groupement d’entreprises | | |
| **Toutes Parties Combinées** | Chaque partenaire | **Un partenaire** |
| 3.1 Capacité financière | (i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu’il dispose d’avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l’avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution des travaux objet du présent Appel d’Offres à hauteur de [*insérer le montant en $EU]* et net ses autres engagements ;  (ii) le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage qu’il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;  (iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n’est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l’Ouvrage pour les \_\_\_\_[ *insérer le nombre d’années*] dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire. . | Doit satisfaire au critère  Doit satisfaire au critère  Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère  Doit satisfaire au critère  Sans objet | Sans objet  Sans objet  Doit satisfaire au critère | Sans objet  Sans objet  Sans objet | Formulaire FIN – 3.1 avec pièces jointes |
| *La période de temps normalement considérée est de 5 ans. Cette période peut être réduite à 3 ans minimum (en accord avec la Banque) dans des circonstances particulières du pays, comme par exemple lorsque l’industrie de construction vient d’être privatisée et donc les entreprises ont pour la plupart une période d’existence limitée tout en possédant une expérience suffisante. Dans certains pays, les entreprises appartenant aux individus (seuls ou en partenariat) ne sont pas requises de par la réglementation de leurs pays d’origine de tenir des états financiers audités ; dans ce cas le Maître de l’Ouvrage peut accepter d’autres types d’états financiers acceptables.* | | | | | | |
| 3.2 Chiffre d’affaires annuel moyen | Avoir un chiffre d’affaires annuel moyen d’au moins\_\_ [*insérer montant en équivalent en $EU en toutes lettres et en chiffres*], calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des [*insérer nombre d’années (\_\_\_)*] dernières années divisé par *[insérer le nombre d’années de la période considérée*. | Doit satisfaire au critère | Doivent satisfaire au critère | Doit satisfaire à \_\_ [*insérer pourcentage*] \_\_ pour cent (\_\_\_%)] de la spécification | Doit satisfaire à \_\_ [*insérer pourcentage*] \_\_ pour cent (\_\_\_%)] de la spécification | Formulaire FIN – 3.2 |
| *En principe, le montant exigé ne devrait pas être moins de 2 fois le montant de paiement annuel estimé pour les Travaux objet du Marché (sur base d’une projection linéaire du coût estimatif du Maître de l’Ouvrage, y compris les provisions pour imprévu tout au long de la période d’exécution du Marché). Ce multiple de 2 pourrait être réduit pour les marchés très élevés (plus de 200 millions $EU) mais ne devrait pas être inférieur à 1,5.*  *La période temps à considérer est généralement de 5 ans ou plus, mais pourrait être réduite à pas moins de 3 ans (en accord avec la Banque) dans des circonstances particulières du pays, comme par exemple lorsque l’industrie de construction vient d’être privatisée et que la plupart des entreprises ont une période d’existence limitée et un antécédent d’expérience court.* | | | | | | |

| ***Objet*** | 3.4 Expérience | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Spécification de conformité | | | | | Documentation Requise |
| Critère | Soumissionnaire | | | |
| **Entité unique** | Groupement d’entreprises | | |
| **Toutes Parties Combinées** | Chaque partenaire | **Un partenaire** |
| 4.1 (a) Expérience générale en construction | Expérience de marchés de construction à titre d’entrepreneur principal, de partenaire de groupement, d’ensemblier ou de sous-traitant au cours des \_\_\_\_\_\_\_\_ [\_\_\_\_] dernières années à partir du 1er janvier de l’année [ ] | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire EXP – 4.1 |
| *La période temps à considérer est généralement de 5 ans ou plus, mais pourrait être réduite à pas moins de 3 ans (en accord avec la Banque) dans des circonstances particulières du pays, comme par exemple lorsque l’industrie de construction vient d’être privatisée et que la plupart des entreprises ont une période d’existence limitée et un antécédent d’expérience court.* | | | | | | |
| 4.2. (a) Expérience spécifique de construction | (a) Participation à titre d’entrepreneur principal, de partenaire d’un groupement[[13]](#footnote-13), d’ensemblier, ou de sous-traitant[[14]](#footnote-14) dans (i) N marchés d’un montant minimum de V ou (ii) moins de N marchés d’un montant d’au moins V, sachant que le montant total de tous les marchés doit être égal ou supérieur à NxV *[insérer des valeurs pour N et V, supprimer (ii) ci-dessus si non applicable]. [En cas de marchés à lots multiples, le nombre de marchés requis pour l’évaluation de la qualification sera déterminé conformément à l’option choisie à l’article 35.4 des IS]*  Les marchés présentés au titre de ce critères doivent être similaires[[15]](#footnote-15) et exécutés au cours des \_\_\_\_\_\_\_\_ ( ) dernières années à compter du 1er janvier [*insérer l’année]* jusqu’à la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l’essentiel[[16]](#footnote-16),  *[ajouter le critère suivant si un sous-traitant spécialisé est autorisé et décrire la nature et les caractéristiques des travaux spécialisés :*],  *« (ii) Pour les travaux spécialisés, conformément à l’article 34.3 des IS, le Maître de l’Ouvrage autorise les sous-traitants spécialisés. »* | Doit satisfaire au critère  *« Doit satisfaire au critère pour un marché (peut être satisfait par un sous-traitant spécialisé) »* | Doivent satisfaire au critère[[17]](#footnote-17)  Doit satisfaire au critère | Sans objet  Sans objet | Sans objet  « Doit satisfaire au critère ( *peut être satisfait par un sous-traitant spécialisé) »* | Formulaire EXP 4.2 a) |
| *Le nombre de marchés devrait être de un à trois (plus usuellement, 2), en fonction de la taille, du montant et de la complexité du Marché, du niveau d’exposition du Maître de l’Ouvrage au risque d’un défaut de l’entrepreneur, des conditions et de l’historique des travaux similaires exécutés dans le passé dans le pays. Par exemple, pour les marchés de petite ou moyenne taille dans un pays ayant une industrie de construction récemment privatisée, le Maître de l’Ouvrage peut être préparé à prendre le risque d’attribuer le marché à un soumissionnaire ayant uniquement l’expérience d’un marché similaire exécuté dans le passé. Pour les marchés dans un environnement plus sophistiqué avec une industrie de construction hautement compétitive, trois marchés similaires pourraient ne pas constituer une contrainte à la participation des soumissionnaires et permettre de réduire le risque de défaut d’un entrepreneur. Pour les grands travaux complexes, l’exigence de trois marchés similaires pourrait réduire fortement la compétition si peu de marchés de ce type ont été exécutés dans les 5 and 10 années précédant l’Appel d’Offres.*  *4.2(a) (ii) devrait uniquement être inséré si le Maître de l’Ouvrage autorise les sous-traitants spécialisés. Dans le cas contraire, la ligne correspondante doit être omise.*  *La période de temps à considérer est usuellement de 5 à 10 ans, et doit correspondre au nombre de marchés similaires requis.* | | | | | | |
| 4.2 (b) Expérience Spécifique | Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d’autres marchés exécutés en tant qu’entrepreneur principal, partenaire de groupement, ensemblier ou sous-traitant[[18]](#footnote-18) pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 a) ci-dessus à compter du 1er janvier de [*insérer l’année*, une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants[[19]](#footnote-19) [*fournir la liste des activités en indiquant le volume, le nombre ou le taux de production tel qu’applicable][[20]](#footnote-20)*: | Doit satisfaire au critère | Doivent satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère dans les domaines mentionnés ci-après [[21]](#footnote-21):  *[fournir la liste des activités en indiquant le minimum requis]* | Formulaire EXP-4.2 (b) |
| *Indiquer les taux de production annuels ou mensuels des activités de construction principales pour les Travaux, ex. : 1 million m3 de roches placées en remblai en un an, x tonnes d’asphalte par mois pour le revêtement des routes, y m3 de béton… ». Le taux devrait être un pourcentage (par exemple 80%) du taux de production estimée pour l’activité en question dans le cadre du Marché et nécessaire pour achever les travaux conformément à l’estimation du calendrier tout en prenant en compte les aléas climatiques.* | | | | | | |

3.5 Personnel

Le Soumissionnaire doit établir qu’il dispose du personnel répondant aux critères ci-dessus pour les positions-clés suivantes:

*[Selon le cas applicable, Spécifier le critère par lot]*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***No.*** | ***Position*** | ***Expérience globale en travaux (années)*** | ***Expérience dans des travaux similaires***  ***(années)*** |
| *1* |  |  |  |
| *2* |  |  |  |
| *3* |  |  |  |
| *4* |  |  |  |
| *5* |  |  |  |
|  |  |  |  |

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires PER 1 et PER 2 de la Section IV, Formulaires de soumission.

**[La capacité technique et la capacité de gestion d’un entrepreneur sont dans une mesure importante fonction du personnel-clé affecté au site des Travaux et les exigences concernant le personnel du Soumissionnaire devraient se limiter au personnel-clé. Les critères de qualification doivent par conséquent porter sur un nombre limité de personnel clé, tels que le directeur de travaux et les responsables travaillant immédiatement sous ses ordres, qui seront responsables de composantes importantes (responsables des forages, fondations, ou terrassements selon les besoins d’un projet donné).**

**Insérer dans le tableau ci avant : (i) la liste des postes-clé (par ex : Directeur des travaux, responsable de chantier principal, conducteur de travaux ouvrage d’art, chef mécanicien, responsable de la logistique, etc. … (ii) le nombre d’années d’expérience demandé pour chacun, et (iii) le nombre d’années d’expérience en travaux similaires demandé pour chacun.**

**Les critères de formation académique sont en général inutiles pour ces postes, étant donné que l’entrepreneur emploie du personnel compétent dont l’expérience a été acquise en travaillant sur le tas plutôt que par une formation plus académique. Il est correct de requérir que certains postes soient remplis par des individus qui ont eu dans le passé une autorité comparable dans l’entreprise (par ex. trois années) de manière à ce qu’ils connaissent son mode de gestion, ses règles, procédures et modes de fonctionnement pour pouvoir agir avec la confiance et l’autorité nécessaires. ]**

3.6 Matériel

Le Soumissionnaire doit établir qu’il a le matériel clé suivant:

*[Selon le cas applicable, Spécifier le critère par lot]*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Type et caractéristiques du matériel** | **Nombre minimum requis** |
| 1 |  |  |
| *2* |  |  |
| *3* |  |  |
| *4* |  |  |
| *5* |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé en utilisant le formulaire inclus dans la Section IV, Formulaires de soumission*.*

**[Insérer dans le tableau ci avant : (i) la liste des matériels les plus importants requis pour la réalisation des travaux et (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel.**

**Dans la plupart des cas, les soumissionnaires peuvent acheter ou louer le matériel nécessaire. Par conséquent, les critères minimums doivent n’inclure que le matériel indispensable au projet, et qu’il n’est pas possible à l’entrepreneur de se procurer rapidement, par exemple, le matériel lourd de levage, le matériel de dragage, les centrales d’enrobage etc. Dans ces cas, il peut d’ailleurs arriver que l’entrepreneur emploie des sous-traitants spécialisés ou ait recours à des entreprises de location. La disponibilité de ce type de sous-traitants et des matériels spécifiés doit être vérifiée avant l’attribution du marché.]**

|  |
| --- |
| Section IV. Formulaires de soumission |

Le Maître de l’Ouvrage inclura dans le Dossier d’Appel d’Offres tous les formulaires de soumission que le Soumissionnaire doit remplir et joindre à son offre. Comme spécifié à la Section IV du Dossier d’Appel d’Offres, il s’agit du Formulaire de Soumission et ses annexes, du modèle de garantie d’offre, du Formulaire de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif, des formulaires de Proposition technique et des formulaires de qualification (pour lequel deux options sont fournies : l’option « Avec Pré-qualification » et l’option « Sans Pré-qualification »).

Ce guide a pour objet d’aider le Maître de l’Ouvrage à indiquer toutes les informations requises sur chacun de ces formulaires.

**Informations à fournir par le Soumissionnaire (*en italiques*) et/ou par le Maître de l’Ouvrage dans le DAO (en caractères gras)**

|  |
| --- |
| Formulaire de Soumission |

Date : [*jour, mois et année du dépôt de l’offre*]

AOI/PM No. : [**No de l’appel d’offres]**

Avis d’appel d’offres No.**:** [**No de l’appel d’offres]**

À : [**dénomination exacte du Maître de l’Ouvrage]**

Nous, les soussignés attestons que :

1. nous avons examiné le Dossier d’Appel d’Offres, y compris l’additif/ les additifs issus conformément à l’article 8 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) ;
2. nous remplissons les critères d’éligibilité Nous n’avons pas de conflit d’intérêt tels que définis à l’article 4 des IS;
3. nous n’avons pas été exclus par le Maître de l’Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission telle que prévue à l’article 4.6 des IS;
4. nous nous engageons à exécuter conformément au Dossier d’Appel d’Offres et aux Spécifications techniques et plans, les Travaux ci-après **[Insérer une description succincte des Travaux]**;
5. le montant total de notre offre, hors rabais offert à l’alinéa (f) ci-après est de : [*Montant total de l’offre en lettres et en chiffres, précisant les divers montants et monnaies respectives*] ;

En cas de lots multiples, le montant de chaque lot est de [*Montant total de chaque lot en lettres et en chiffres, précisant les divers montants et monnaies respectives*]

En cas de lots multiples, le montant total de l’ensemble des lots est de [*Montant total de l’ensemble des lots en lettres et en chiffres, précisant les divers montants et monnaies respectives*];

1. les rabais offerts et les modalités d’application desdits rabais sont les suivants :

i) les rabais offerts sont les suivants : *[Détailler tous les rabais offerts et les postes du détail quantitatif et estimatif auquel ils s’appliquent]*

ii) la méthode précise de calcul de ces rabais pour déterminer le prix net après application des rabais est la suivante : *[Spécifier précisément les modalités d’application des rabais]*;

1. notre Offre demeurera valide pendant une période de **[nombre de jours calendaires]**  jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d’Appel d’Offres; cette offre nous engage et pourra être acceptée à tout moment avant l’expiration de cette période ;
2. si notre Offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution conformément au Dossier d’Appel d’Offres;
3. conformément à l’article 4.2(e) des IS, nous ne participons pas, en qualité de soumissionnaire, à plus d’une Offre dans le cadre du présent appel d’offres, à l’exception des offres variantes présentées conformément à l’article 13 des IS ;
4. ni notre entreprise, ni nos sous-traitants ou fournisseurs n’ont été exclus soit par la Banque, soit au titre de la règlementation commerciale du pays du Maître de l’Ouvrage ou en application d’une décision prise par l’Organisation de la Conférence Islamique, la ligue des Etats Arabes ou l’Union Africaine;
5. nous ne sommes pas une entreprise publique du pays du Maître de l’Ouvrage / nous sommes une entreprise publique du pays du Maître de l’Ouvrage  et nous satisfaisons aux dispositions de l’article 4.5 des IS[[22]](#footnote-22);
6. les gratuités, honoraires ou commissions ci-après ont été versés ou doivent être versés en rapport avec la procédure d’Appel d’offres ou l’exécution/signature du Marché: [*nom exact de chaque bénéficiaire, adresse complète, motif du versement des honoraires ou commission et montant et monnaie de chacune d’entre elles*]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du Bénéficiaire | Adresse | Motif | Montant |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

*(Si aucune somme n’a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « néant »).*

1. il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre par le moyen de la notification d’attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu d’engagement ferme entre nous, jusqu’à ce qu’un marché soit formellement établi et signé;
2. nous comprenons que vous n’êtes pas tenu d’accepter l’offre évaluée la moins-disante ou toute offre que vous avez pu recevoir ;
3. nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d’assurer qu’aucune personne agissant en notre nom ou pour notre compte ne puisse se livrer à des actions de fraude et corruption.

Nom du Soumissionnaire\* *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

Nom du signataire dûment autorisé à signer la Soumission pour et au nom du Soumissionnaire\*\* : [*insérer le nom complet du signataire]*

Titre du Signataire : [*insérer le titre complet du signataire]*

Signature *[insérer la signature de la personne dont le nom apparait ci-dessus]*

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ [*insérer la date de signature]*

Annexe(s) :

\* Dans le cas d’une offre soumise par un GE, indiquer le nom du groupement en tant que Soumissionnaire

\*\* Le signataire de l’offre doit être habilité par le Soumissionnaire et l’habilitation doit être jointe à l’offre.

Annexe à la Soumission

Données relatives à la révision des prix

*[Le Soumissionnaire utilisera les tableaux A, B et C ci-après afin (a) d’indiquer le montant du prix demandé en monnaie nationale, (b) d’indiquer les sources proposées et les valeurs de base des indices à utiliser pour la révision des prix, (c) formuler la proposition de coefficients de pondération pour les parties de paiement en monnaie nationale et en monnaie(s) étrangère(s) respectivement, et (d) indiquer les taux de change à utiliser pour la conversion d’une partie du prix exprimé en monnaie nationale en la monnaie de paiement. Dans le cas de travaux complexes ou importants, il peut être nécessaire de prévoir un jeu de formules de révision différentes pour les catégories distinctes de travaux.]*

**Tableau A : Monnaie nationale**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code de l’indice\* | Description/  Identification\* | Publication d’origine de l’indice\* | Valeur de base au  *[mois]* \* | Montant en cette monnaie dans l’offre |  |
|  | Partie fixe |  |  |  | A : \* |
|  |  |  |  |  | B: \* |
|  |  |  |  |  | C: \* |
|  |  |  |  |  | D: \* |
|  |  |  |  |  | E: \* |
|  |  |  | Total |  | 1.00 |

[\* **à insérer par le Maître de l’Ouvrage. Alors que A doit être un pourcentage fixé, B, C, D et E devraient indiquer un intervalle de valeurs, et le Soumissionnaire devra spécifier une valeur spécifique dans l’intervalle indiqué, telle que la somme des pondérations soit égale à 1**.]

**Tableau B : Monnaie étrangère**

**Indiquer la monnaie** : [Si le Soumissionnaire est autorisé de demander le paiement en monnaie étrangère, ce tableau doit être utilisé. Si le Soumissionnaire désire recevoir plus d’une monnaie étrangère (à concurrence de trois au maximum) il complétera, le cas échéant, un tableau semblable à celui qui suit pour chaque monnaie étrangère de paiement.]

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code de l’indice | Description/  identification | Publication d’origine de l’indice | Valeur de base au  *[mois]* ([[23]](#footnote-23)) | Montant en cette monnaie dans l’offre |  |
|  | Partie fixe |  |  |  | A : \* |
|  |  |  |  |  | B: \* |
|  |  |  |  |  | C: \* |
|  |  |  |  |  | D: \* |
|  |  |  |  |  | E: \* |
|  |  |  | Total |  | 1.00 |

[\* **à insérer par le Maître de l’Ouvrage. Alors que A doit être un pourcentage fixé, B, C, D et E devraient indiquer un intervalle de valeurs, et le Soumissionnaire devra spécifier une valeur spécifique dans l’intervalle indiqué, telle que la somme des pondérations soit égale à 1**.]

Signature du Soumissionnaire

Tableau C. Libellé des prix dans la ou les monnaies de l’offre

**Le Maître de l’Ouvrage doit retenir le modèle de tableau qui correspond à l’Option choisie pour la monnaie de l’offre dans les DPAO IS 15.1**

|  |
| --- |
| ***A utiliser seulement avec l’Option A Prix libellé entièrement dans la monnaie nationale spécifiée dans les Données particulières de l’Appel d’offres avec un pourcentage en monnaies étrangères.***  *(Clause 15.1 des IS et DPAO)* |

**Récapitulatif du (des) montant(s) de la Soumission pour** *[insérer l’intitulé de la section de Travaux]*

[**Des tableaux distincts seront nécessaires quand les différentes sections de Travaux (ou du Détail quantitatif et estimatif) auront un contenu en monnaies étrangères et nationale substantiellement différent en proportion. Le Maître de l’Ouvrage insérera les intitulés de chaque section de Travaux**]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom des monnaies** | **A)**  **Montant** | **B)**  **Taux de change** | **C)**  **Equivalent en monnaie spécifiée dans les DPAO**  **(C = A x B)** | **D)**  **Pourcentage du Montant de l’Offre**  **(100 x C)**  **(Montant de l’offre)** |
|  |  |  |  |  |
| Monnaie nationale (spécifiée dans les DPAO) |  |  |  |  |
| Monnaie étrangère 1 |  |  |  |  |
| Monnaie étrangère 2 |  |  |  |  |
| Monnaie étrangère 3 |  |  |  |  |
| Prix de l’offre (total) |  |  |  | 100 |
| Sommes provisionnelles en monnaie nationale | *[à insérer par le Maître de l’Ouvrage*] |  | *[à insérer par le Maître de l’Ouvrage]* |  |
| Total (y compris les sommes provisionnelles) |  |  | (Montant de l’offre) |  |

Signature du Soumissionnaire

|  |
| --- |
| ***A utiliser seulement avec l’Option B : Prix libellé directement dans la monnaie nationale spécifiée dans les Données particulières de l’Appel d’offres et dans d’autres monnaies.*** *(Article 15.1 des IS et DPAO)* |

Récapitulatif du (des) montant(s) de la Soumission pour ---------*[insérer l’intitulé de la section de Travaux]*

[**Des tableaux distincts seront nécessaires quand les différentes sections de Travaux (ou du Détail quantitatif et estimatif) auront un contenu en monnaies étrangères et nationale substantiellement différent en proportion. Le Maître de l’Ouvrage insérera les intitulés de chaque section de Travaux**]

|  |  |
| --- | --- |
| Nom des monnaies | Montants de l’offre |
| Monnaie nationale spécifiée dans les DPAO |  |
| Autre monnaie 1 |  |
| Autre monnaie 2 |  |
| Autre monnaie 3 |  |
| Sommes provisionnelles exprimées en monnaie nationale | *[à insérer par le Maître de l’Ouvrage]* |

Signature du Soumissionnaire

Formulaires de Bordereau des prix et de Détail   
quantitatif et estimatif

Modèle de Bordereau des prix et  
Détail quantitatif et estimatif

A. Préambule

1. Le Bordereau des prix doit être pris en compte par le Soumissionnaire conjointement avec les Instructions aux soumissionnaires, les Cahiers des Clauses administratives générales et particulières, les Spécifications techniques et les plans.
2. Les quantités spécifiées dans le Détail quantitatif et estimatif sont des quantités estimées et provisoires. Elles fourniront une base commune pour l’évaluation des offres et l’attribution du marché. La base des règlements sera les quantités réelles de travaux commandés et exécutés, telles qu’elles seront mesurées par l’Entrepreneur et vérifiées par le Maître d’Œuvre, et valorisées aux taux et prix spécifiés au Bordereau des prix chiffré présenté par l’Entrepreneur dans son offre. Dans les cas où cette valorisation n’est pas applicable, ou dans tout autre cas, le règlement se fera aux taux et prix que le Maître d’Œuvre pourra fixer dans le cadre des termes du Marché.
3. Sauf dispositions contraires spécifiées dans le Marché, les prix fournis par l’Entrepreneur dans le Bordereau des prix chiffré inclus dans son offre devront comprendre toutes les installations de construction, la main-d’œuvre, la supervision, les matériaux, le montage, l’entretien, les assurances, les frais généraux et profits, les impôts, droits et taxes, ainsi que la couverture des risques généraux, des engagements et autres obligations spécifiées explicitement ou implicitement dans le Marché.
4. Un prix devra être indiqué pour chaque poste dans le Détail quantitatif et estimatif chiffré, que les quantités soient spécifiées ou non. Le coût des postes pour lesquels l’Entrepreneur n’a pas indiqué de prix sera considéré comme couvert par d’autres prix indiqués dans le Détail quantitatif et estimatif chiffré.
5. Le coût total en accord avec les dispositions du Marché sera inclus dans les postes spécifiés dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif chiffrés. Lorsqu’un poste n’est pas spécifié, le coût correspondant sera considéré comme distribué parmi les prix mentionnés pour des postes correspondants des travaux.
6. Les indications générales et les descriptions des travaux et matériaux ne sont pas nécessairement reprises ou résumées dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif inclus dans le Dossier d’Appel d’Offres. Les références, explicites ou implicites, aux sections appropriées du Dossier doivent être considérées avant de chiffrer les prix pour chaque poste du Bordereau des prix et du Détail quantitatif et estimatif chiffrés soumis dans l’offre.
7. Les matériaux définis comme “roches” sont ceux qui, au jugement du Maître d’Œuvre, nécessitent l’usage d’explosifs, de pics ou marteaux pneumatiques, ou l’utilisation de foreuses à air comprimé pour leur extraction et qui ne peuvent être enlevés/fragmentésqu’avec un bulldozer d’au moins cent cinquante (150) chevaux au frein équipé d’un ripper à une dent.
8. Durant l’évaluation des offres, les erreurs arithmétiques éventuelles relevées dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif seront corrigées suivant les dispositions de l’article 31 des Instructions aux soumissionnaires.
9. La méthode de constatation des prestations exécutées en vue des règlements devra être en accord avec:

*[Insérer soit le nom d’un manuel de référence, ou une description détaillée de la ou des méthodes qui seront appliquées. Il existe à ce sujet plusieurs manuels reconnus. En l’absence d’un tel manuel la méthode doit être décrite avec précision dans ce préambule, en indiquant par exemple les tolérances admises (par exemple, le volume occupé par les charpentes de soutien des excavations).]*

1. La Maître de l’Ouvrage déterminera au cas par cas si le coût de la mise en conformité avec les dispositions des « clauses sociales » (article 9 du CCAG) aux niveaux requis dans les Spécifications techniques doit être incorporé aux coûts fixes ou reflété distinctement en tant que coût associé à certains postes du Bordereau des Prix en relation avec le sujet. En général, ce type de coût doit être incorporé aux coûts fixes du soumissionnaire à moins que le coût lié à la mise en conformité avec les « clauses sociales » représente une part importante des Travaux prévues aux Spécifications techniques. Si les coûts sont reflétés au niveau des postes du Bordereau des Prix, les prix ne doivent pas être forfaitaires afin de permettre la supervision des ouvrages qui seront alors payés à travers des relevés mensuels présenté au Maître d’œuvre qui aura la latitude de vérifier la construction des ouvrages et la fournitures des services aux travailleurs – et leurs familles, le cas échéant – sur le Site.
2. Quant à la Prévention contre le VIH-SIDA, certains gouvernements ont des programmes dédiés et l’entrepreneur devra alors juste créer le support nécessaire et inclure le coût qui y est associé dans ses coûts fixes. Par ailleurs, dans beaucoup de marchés de travaux (notamment en milieu urbain), les travailleurs n’habitent pas sur le Site des Travaux et disposent d’un logement et donc le problématique ne se pose pas de la même manière. Mais lorsque les travaux se déroulent sur des sites reculés où le coût de ce type de support est plus élevé, alors il devra figurer comme un poste distinct au niveau du Bordereau des Prix – Poste 100 Installation de Chantier.

B. Tableaux du Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif

*[Le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif seront normalement composés d’une série de tableaux dont le contenu correspondra à la nature ou à la séquence des tâches correspondantes, par exemple :*

*Tableau 1 - Postes généraux (par exemple : installation de chantier)*

*Tableau 2 - Terrassements*

*Tableau 3 - Drains et fossés*

*Tableau 4 - etc., comme requis suivant le type de travaux*

*Tableau pour les travaux en régie - le cas échéant*

*Tableau des Sommes provisionnelles - le cas échéant*

*Tableau récapitulatif du Détail quantitatif et estimatif*

*Les tableaux du Bordereau des prix et du Détail quantitatif et estimatif seront présentés en accord avec les dispositions prévues pour les monnaies de soumission et de règlement dans les Instructions aux soumissionnaires et les DPAO. Pour rappel, les prix sont à indiquer dans une seule monnaie, normalement la monnaie du pays du Maître de l’Ouvrage (monnaie nationale) et les soumissionnaires indiquent séparément, sous forme de pourcentage, leurs besoins en autres monnaies. Un modèle de tableaux du Bordereau des prix et du Détail quantitatif et estimatif est donné à titre d’exemple dans les pages qui suivent.]*

Bordereau des prix

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **No**  **Prix** | **Désignation des tâches**  **et prix unitaires en toutes lettres** | **Prix unitaires** | |
|  |  | **Monnaie**  **nationale (ou à spécifier)** | **Autre(s) monnaie(s)**  **(1)** |
|  | **Poste 100 - Installation de chantier** |  |  |
| **100** | **Installation de chantier**  Ce prix rémunère au forfait les frais d’installation de chantier ainsi que l’amenée et le repli du matériel. Il comprend :  - les frais d’acquisition ou d’occupation temporaire du terrain nécessaire, indemnisations de toute nature  - la préparation des surfaces, la construction, les aménagements des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, des logements, bureaux et laboratoires de l’Entrepreneur et du Maître d’Œuvre  - les bureaux de l’administration selon le plan fourni par le Maître d’Œuvre  - l’alimentation en eau potable et en énergie électrique du chantier et l’évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique  - les moyens de liaison téléphonique  - les frais d’entretien, de nettoyage et d’exploitation des locaux, ateliers et entrepôts, y compris gardiennage  - l’amenée et le repli du matériel et engins nécessaires à l’exécution du chantier, y compris notamment centrale de concassage, centrale à béton, bascule de chantier, engins de terrassement, d’assainissement, de chaussée et de transport  - l’aménagement et l’entretien des voies d’accès au chantier  - le contrôle et la vérification des plans de l’Appel d’offres et l’établissement des plans d’exécution  - l’enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, les matériaux en excédent et la remise en état des lieux  - les sujétions de maintien de la circulation durant les travaux  - l’établissement des plans de recollement conformes à l’exécution.  Le paiement sera effectué de la manière suivante :  \* Au prorata de l’avancement et dans les limites :  - quatre-vingt-cinq (85) pour cent après l’installation du chantier et la présentation de l’ensemble des plans d’exécution  - quinze (15) pour cent après le démontage, le repli du chantier, la remise en état des lieux et la remise par l’Entrepreneur du dossier des plans conformes à l’exécution (plans de recollement).  LE FORFAIT :  Part en monnaie nationale (ou à spécifier)  Part en d’autres monnaies (en pourcentage ou montants) ([[24]](#footnote-24)) | ................... | .................. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **No**  **Prix** | **Désignation des tâches**  **et prix unitaires en toutes lettres** | **Prix unitaires** | |
|  |  | **Monnaie**  **nationale (ou à spécifier)** | **Autre(s) monnaie(s)**  **(1)** |
|  | **Poste 200 - Dégagement des emprises et terrassements** |  |  |
| **201** | **Débroussaillage et décapage de la terre végétale**  Ce prix rémunère le nettoyage de terrain par débroussaillement et décapage de la terre végétale sur une épaisseur moyenne de *[chiffres]* cm exécuté à l’intérieur de l’assiette de la route conformément aux prescriptions du cahier des spécifications techniques.  Ce prix comprend :  - le défrichement, l’arrachage des herbes, broussailles et haies  - l’abattage d’arbustes et d’arbres dont la circonférence mesurée à *[chiffre]* m du sol est inférieure à un (1) m  - le débitage des arbustes  - le dessouchage, l’enlèvement des racines de ces arbustes et arbres  - le ramassage, l’enlèvement, le transport, l’évacuation des arbres, arbustes et souche et leur mise en dépôt hors de l’emprise en un lieu agrée par le Maître d’Œuvre  - le remblaiement de la terre végétale, son chargement, son transport quelle que soit la distance, son déchargement et sa mise en dépôt provisoire ou définitif dans un lieu agrée par le Maître d’Œuvre  - toutes sujétions afférentes à un décapage du terrain  LE METRE CARRE :  Part en monnaie (nationale ou à spécifier)  Part en d’autres monnaies (en pourcentage ou montants)( [[25]](#footnote-25)) | ................... | ................. |
| **202** | **Abattage de haies**  Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml) mesuré contradictoirement :  - l’abattage de haies de hauteur totale supérieure à *[chiffre]* m (en moyenne sur la longueur totale de la haie)  - l’enlèvement des murets situés à leur base, la mise en dépôt en dehors de l’emprise des travaux et toutes sujétions.  LE METRE LINEAIRE :  Part en monnaie (nationale ou à spécifier)  Part en d’autres monnaies (en pourcentage ou montants)(1) | ................... | ................. |

Détail quantitatif et estimatif

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  | **Prix unitaires** | | **Prix total** | |
| **No**  **Prix** | **Désignation des ouvrages** | **Unité** | **Quantité** | **Part en monnaie nationale (ou à spécifier)** | **Part en monnaie étrangère (nom à spécifier par le soumis-sionnaire)**  **([[26]](#footnote-26))** | **Part en monnaie nationale (ou à spécifier)** | **Part en monnaie étrangère (nom à spécifier par le soumis-sionnaire)**  **(1)** |
|  | **Poste 100 - Installation de chantier** |  |  |  |  |  |  |
| 100 | Installation de chantier  *TOTAL POSTE 100* | Forfait |  |  |  |  |  |
|  | **Poste 200 - Dégagement des emprises et terrassements** |  |  |  |  |  |  |
| 201  202  203  204  a  b  205  a  b  206  207  208  209  210 | Débroussaillage et décapage de la terre végétale  Abattage de haies  Abattage et dessouchage d’arbres  Déblai mis en dépôt  meuble  ripable  Déblai mis en remblai  meuble  ripable  Déblai rocheux mis en dépôt  Remblai d’emprunt  Plus-value de transport au prix 207  Réglage et compactage de la plate-forme en déblai ou en remblai  Démolition d’ouvrage existant  *TOTAL POSTE 200* | m2  ml  u  m3  m3  m3  m3  m3  m3  m3/km  m2  m3 |  |  |  |  |  |
|  | **Poste 300 - Chaussées** |  |  |  |  |  |  |
| 301  302  303  304  305  306  307 | Couches de chaussées en grave naturelle  Couches de chaussées en grave naturelle sélectionnée  Plus-value de transport aux prix 301 et 302  Couches de chaussées en grave concassée  Plus-value de transport au prix 304  Couche d’imprégnation  Revêtement superficiel bicouche  *TOTAL POSTE 300* | m3  m3  m3/km  m3  m3/km  m2  m2 |  |  |  |  |  |

Détail quantitatif et estimatif

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  | **Prix unitaires** | | **Prix total** | |
| **No**  **Prix** | **Désignation des ouvrages** | **Unité** | **Quan­tité** | **Part en monnaie nationale (ou à spécifier)** | **Part en monnaie étrangère (nom à spécifier par le soumis-sionnaire)**  **([[27]](#footnote-27))** | **Part en monnaie nationale (ou à spécifier)** | **Part en monnaie étrangère (nom à spécifier par le soumis-sionnaire)**  **(1)** |
|  | **Poste 400 - Drainage et ouvrages divers** |  |  |  |  |  |  |
| 401  a  b  c  d  e  f  402  403  404  405  406A  407A  407A1  407A2  407A3  407A4  408A  408A1  408A2  408A3  408A4  406B  407B  407B1  407B2  407B3  407B4 | **Exécution de fossés**  Fossé triangulaire en terre  Fossé triangulaire en terrain rocheux  Fossé trapézoïdal en terre  Fossé rectangulaire bétonné  Fossé trapézoïdal bétonné  Fossé trapézoïdal maçonné  Reprofilage de fossés existants  **BUSES EN BETON ARME**  Buse béton armé diamètre six cents (600) mm  Buse béton armé diamètre huit cents (800) mm  Buse béton armé diamètre mille (1000) mm  **OUVRAGES DE TETE EN BETON ARME**  Ouvrage de tête pour buse diamètre *[chiffre]* mm  **Ouvrage de tête pour buse diamètre *[chiffre]* mm**  **\***  Simple  **\*** Double  **\*** Triple  **\*** Puisard  **Ouvrage de tête pour buse diamètre *[chiffre]* mm**  **\***  Simple  **\*** Double  **\*** Triple  **\*** Puisard  **OUVRAGES DE TETE EN MACONNERIE**  Ouvrage de tête pour buse diamètre *[chiffre]* mm  **Ouvrage de tête pour buse diamètre *[chiffre]* mm**  **\***  Simple  **\*** Double  **\*** Triple  **\*** Puisard  *TOTAL POSTE 400* | ml  ml  ml  ml  ml  ml  ml  ml  ml  ml  u  u  u  u  u  u  u  u  u  u  u  u  u  u |  |  |  |  |  |

Détail quantitatif et estimatif :   
Travaux en régie [[28]](#footnote-28)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | | | | | | |
|  |  |  |  | **Prix unitaires** | | **Prix total** | |
| **No**  **Prix** | **Désignation des catégories** | **Unité** | **Quan­tité** | **Part en monnaie nationale (ou à spécifier)** | **Part en monnaie étrangère (nom à spécifier par le soumis-sionnaire)**  **([[29]](#footnote-29))** | **Part en monnaie nationale (ou à spécifier)** | **Part en monnaie étrangère (nom à spécifier par le soumis-sionnaire)**  **(2)** |
| TR 100  TR 101  TR 102  TR 200  TR 201  TR 202  TR 300  TR 301 | **Catégorie 100 - Main-d’œuvre**  Maçon  Charpentier  Ouvrier non qualifié  Pourcentage[[30]](#footnote-30):  SOUS TOTAL  **Catégorie 200 - Matériaux**  Ciment  Béton (spécification)  Fer à béton (spécification)  Pourcentage(3) :  SOUS TOTAL  **Catégorie 300 - Equipements**  Tracteur  Excavateur  Pourcentage(3) :  SOUS TOTAL | h  h  h  t  m3  t  h  h |  |  |  |  |  |

Détail quantitatif et estimatif :   
Sommes provisionnelles[[31]](#footnote-31)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | |
| **No.**  **Prix** | **Désignation des Sommes provisionnelles** | **Montant([[32]](#footnote-32))** |
| SP 100  SP 200  SP 300  SP 301 | Provision pour aléas physiques  Provision pour aléas financiers  Travaux spécialisés A  Travaux spécialisés B |  |

Détail quantitatif et estimatif :   
Tableau récapitulatif[[33]](#footnote-33)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **OUVRAGES** | **Prix Total** | |
| **No. du**  **Poste** | **Désignation des ouvrages** | **Part en monnaie nationale ou à spécifier** | **Part en monnaie étrangère (nom à spécifier par le soumissionnaire)**  **([[34]](#footnote-34))** |
| 100  200  300  400  ---- | Installation de chantier  Dégagement des emprises et terrassements  Chaussées  Drainage et ouvrages divers |  |  |
|  | Total général des ouvrages |  |  |
|  | **TRAVAUX EN REGIE (le cas échéant)** |  |  |
| **Catégorie** | **Désignation des catégories** |  |  |
| TR 100  TR 200  TR 300  ---- | Main-d’œuvre  Matériaux  Equipements | ([[35]](#footnote-35))  (3)  (3) | (3)  (3)  (3) |
|  | Total des travaux en régie[[36]](#footnote-36) (à ne pas dépasser 3% [*sauf dispositions contraires précisées au CCAP)* |  |  |
|  | **SOMMES PROVISIONNELLES (le cas échéant)** |  |  |
| **Catégorie** | **Désignation des Sommes provisionnelles** |  |  |
| SP 100  SP200  SP 300  SP 301  ---- | Provision pour aléas physiques  Provision pour aléas financiers  Travaux spécialisés A  Travaux spécialisés B |  |  |
|  | Total des Sommes provisionnelles |  |  |
|  | **TOTAL GENERAL** |  |  |
| Arrêté le présent Détail quantitatif et estimatif à la somme([[37]](#footnote-37)) de :  Part en monnaie nationale (montant en chiffres et lettres)  Part en monnaie(s) étrangère(s) (montant(s) en chiffres et lettres)  Signature(s)([[38]](#footnote-38)) | | | |

|  |
| --- |
| Formulaires de la Proposition technique |

|  |
| --- |
| Proposition technique |

Le Maître de l’Ouvrage indiquera, pour chacun des éléments de la proposition technique ci-après, les renseignements et détails que le soumissionnaire devra fournir dans son offre.

1. *Organisation des travaux sur site*
2. *Méthode de réalisation*
3. *Programme/Calendrier de Mobilisation*
4. *Programme/Calendrier de Construction*
5. *Matériel*
6. *Autres*

Matériel : Formulaire MAT

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé afin d’établir qu’il a la possibilité de mobiliser le matériel clé dont la liste figure à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification. Un formulaire distinct sera préparé pour chaque pièce de matériel figurant sur la liste, ou pour du matériel de remplacement proposé par le Soumissionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pièce de matériel | | |
| Renseignement sur le matériel | Nom du fabricant | Modèle et puissance |
|  | Capacité | Année de fabrication |
| Position courante | Localisation présente | |
|  | Détails sur les engagements courants | |
|  |  | |
| Provenance | Indiquer la provenance du matériel  o en possessiono en locationo en location venteo fabriqué spécialement | |
|  |  | |

Les renseignements suivants seront omis pour le matériel en possession du Soumissionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Propriétaire | Nom du Propriétaire | |
|  | Adresse du Propriétaire | |
|  |  | |
|  | Téléphone | Nom et titre de la personne à contacter |
|  | Télécopie | Télex |
| Accords | Détails de la location / location-vente / accord de fabrication | |
|  |  | |
|  |  | |

|  |
| --- |
| Personnel |

Formulaire PER -1 : Personnel proposé

Le Soumissionnaire doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises comme exigées dans la Section III. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le Formulaire ci-dessous à remplir pour chaque candidat.

|  |  |
| --- | --- |
| **1.** | **Désignation du poste\*** |
|  | **Nom** |
| **2.** | **Désignation du poste\*** |
|  | **Nom** |
| **3.** | **Désignation du poste** |
|  | **Nom** |
| **4.** | **Désignation du poste\*** |
|  | **Nom** |

***\*Le Maître de l’Ouvrage remplira le tableau en se référant à la liste de la Section III.***

Formulaire PER-2 : Curriculum vitae du Personnel proposé

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Poste** | | |
| **Renseignements personnels** | **Nom** | **Date de naissance** |
|  | **Qualifications professionnelles** | |
| **Employeur actuel** | **Nom de l’employeur** | |
|  | **Adresse de l’employeur** | |
|  | **Téléphone** | **Contact (responsable / chargé du personnel)** |
|  | **Télécopie** | **E-mail** |
|  | **Emploi tenu** | **Nombre d’années avec le présent employeur** |

Résumer l’expérience professionnelle en ordre chronologique inverse. Indiquer l’expérience technique et de gestionnaire pertinente pour le projet.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **De** | **À** | **Société / Projet / Poste / expérience technique et de gestionnaire pertinente** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Formulaires de Qualification

Le Maître de l’Ouvrage devra faire figurer dans le DAO les formulaires de qualification correspondants à la version retenue de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification. Pour lui faciliter la tâche, les formulaires pour chacune des situations avec ou sans pré-qualification sont fournis ci-après.

Le soumissionnaire devra fournir les formulaires complétés, dans son offre.

**Formulaire de qualification des Soumissionnaires suivant une Pré-qualification**

Afin de démontrer qu’il continue à répondre aux critères de qualification, le Soumissionnaire mettra à jour les informations fournies à l’occasion de la procédure de pré-qualification, portant sur:

**(a) l’éligibilité**

**(b) les litiges en cours**

**(c) la situation financière.**

Le Soumissionnaire utilisera à cette fin les formulaires appropriés inclus dans la présente Section.

Formulaire ELI – 1.1 : Fiche de renseignements sur le soumissionnaire

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

No. AOI/PM : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| Nom légal du soumissionnaire : |
| Dans le cas d’un groupement d’entreprises (GE), nom légal de chaque partie : |
| Pays où le soumissionnaire est constitué en société : |
| Année à laquelle le soumissionnaire a été constitué en société : |
| Adresse légale du soumissionnaire dans le pays où il est constitué en société : |
| Renseignements sur le représentant autorisé du soumissionnaire :  Nom :  Adresse :  Numéro de téléphone/de télécopie :  Adresse électronique : |
| 1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :  Statuts ou Documents constitutifs de l’entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions de l’article 4.3 des IS.   1. Dans le cas d’un GE, l’accord ou la lettre d’intention de former un accord de groupement, conformément aux dispositions de l’article 4.1 des IS. 2. 4. Dans le cas d’une entreprise publique, tout document complémentaire conformément aux dispositions de l’article 4.5 des IS, documents établissant :  * L’autonomie juridique et financière de l’entreprise * Que l’entreprise est régie par les dispositions du droit commercial * Que le Soumissionnaire ne dépend pas du Maître de l’Ouvrage   2. Les documents tels que l’organigramme de l’entreprise, la liste des membres du conseil d’administration et l’actionnariat sont inclus. |

Formulaire ELI – 1.2 : Fiche de renseignements sur chaque Partie d’un GE/ sous-traitants spécialisés

*[Ce formulaire est complémentaire au Formulaire ELI – 1.1 ; il doit être rempli pour chaque partenaire du GE et chaque sous-traitant spécialisé proposé par le soumissionnaire]*

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

No. AOI/PM: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| Nom légal du soumissionnaire : |
| Nom légal de la partie du GE/ du sous-traitant: |
| Pays de constitution en société de la partie du GE/ du sous-traitant: |
| Année de constitution en société de la partie du GE/ du sous-traitant : |
| Adresse légale de la partie du GE dans le pays de constitution en société : |
| Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE :  Nom :  Adresse :  Numéro de téléphone/télécopie :  Adresse électronique : |
| 1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :  Statuts ou Documents constitutifs de l’entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions de l’article 4.3 des IS.   1. Dans le cas d’une entreprise publique, documents qui établissent l’autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de l’article 4.5 des IS.   2. Les documents tels que l’organigramme de l’entreprise, la liste des membres du conseil d’administration et l’actionnariat sont inclus. |

Formulaire ANT-2 : Antécédents de marchés non exécutés, de litiges en instance et d’antécédents de litiges

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Soumissionnaire et par chaque partenaire dans le cas d’un GE]*

Nom légal du Soumissionnaire : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

ou

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI/PM et titre : *[numéro et titre de l’AOI/PM]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification | | | | |
| Il n’y a pas eu de marché non exécutés depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* stipulé à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, sous-critère 2.1.   Marché(s) non exécuté(s) depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* stipulé à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, sous-critère 2.1 : | | | | |
| Année | Fraction non exécutée du contrat | | Identification du contrat | **Montant total du contrat (valeur actuelle, monnaie, et montant équivalent $EU)** |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | | Identification du marché :*[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage :*[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage :*[rue, numéro, ville, pays]*  Motifs de non exécution :*[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* |  |
| Litiges en instance, en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification | | | | |
| 1. Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, sous-critère 2.3 2. Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, sous-critère 2.3 : | | | | |
| **Année du litige** | | **Montant de la réclamation (monnaie)** | **Identification du marché** | **Montant total du marché (montant, équivalent en dollars E.U.)** |
| *[insérer l’année]* \_\_\_\_\_\_ | | *[indiquer le montant]*  \_\_\_\_\_\_ | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*  Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*  Partie au marché qui a initié le litige *[préciser « le maître de l’ouvrage » ou «l’entrepreneur »]*  Instance de règlement : *[préciser conciliation, tribunal d’arbitrage ou tribunal judiciaire]*  Etat du litige : *[préciser « en cours », « réglé », « en appel », etc.]* | *[indiquer le montant]*  \_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | | \_\_\_\_\_\_ |  | *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* |

Formulaire FIN – 3.1 : Situation et Performance financières

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Soumissionnaire et par chaque partenaire dans le cas d’un GE]*

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No et titre de l’AOI/PM: \_\_\_

**1. Données financières**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Données financières en *[préciser la monnaie]*** | **Antécédents pour les \_\_\_\_\_\_ (\_\_) dernières années**  (montant en *[préciser la monnaie, le taux de change et le montant, équivalent en $ E.U.)* | | | | |
|  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année … | Année n |
| Situation financière (Information du bilan) | | | | | |
| Total actif (TA) |  |  |  |  |  |
| Total passif (TP) |  |  |  |  |  |
| Patrimoine net (PN) |  |  |  |  |  |
| Disponibilités (D) |  |  |  |  |  |
| Engagements (E) |  |  |  |  |  |
| Fonds de Roulement (FR) |  |  |  |  |  |
| Information des comptes de résultats | | | | | |
| Recettes totales (RT) |  |  |  |  |  |
| Bénéfices avant impôts (BAI) |  |  |  |  |  |
| Information sur la capacité de financement | | | | | |
| Capacité de financement générée par les activités opérationnelles |  |  |  |  |  |

**2. Sources de financement**

*[Le tableau suivant est à remplir pour le soumissionnaire et en cas de groupement, pour toutes les parties combinées]*

Indiquer les sources de financement permettant de satisfaire les besoins de trésorerie liés aux travaux en cours et les engagements de marchés à venir :

|  |  |
| --- | --- |
| Source de financement | Montant (équivalent en $EU) |
| 1. |  |
| 2. |  |
| 3. |  |
| 4. |  |

**3. Documents financiers**

Le candidat, y compris les parties du GE, fournira les copies des états financiers pour les [*indiquer le nombre]* années conformément aux dispositions de la Section III. Critères d’évaluation et de qualification, paragraphe 3.2. Les états financiers doivent:

1. refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la Partie au GE, et non d’une société affiliée (telle que la maison-mère ou membre d’un groupe)
2. être vérifiés par un expert-comptable agréé conformément à la législation locale ;
3. être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
4. Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

* On trouvera ci-après les copies des états financiers[[39]](#footnote-39) pour *[insérer le nombre d’années]* années telles que requises ci-dessus.

Formulaire FIN – 3.2 : Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction

*[Le tableau suivant est à remplir pour le soumissionnaire et en cas de GE, pour toutes les parties du GE]*

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  No. AOI/PM: \_\_\_

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Données sur le chiffre d’affaires annuel (construction uniquement) | | | |
| Année | Montant et monnaie | Taux de change | Equivalent $EU |
| *[indiquer l’année calendaire* | *[insérer montant et indiquer la monnaie]* |  | \_\_\_\_ |
|  | \_\_\_\_\_\_\_ |  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  | \_\_\_\_\_\_\_ |  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  | \_\_\_\_\_\_ |  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  | \_\_\_\_\_\_\_ |  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |

\* **Le chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d’années spécifié dans la Section III, Sous-Facteur 3.2.**

Formulaire FIN – 3.4 : Charge de travail / travaux en cours

Les Soumissionnaires, ainsi que chacun des partenaires d’un groupement fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d’attribution a été reçue, ou en cours d’achèvement mais qui n’ont pas encore fait l’objet d’une réception provisoire.

**Engagements en cours**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Nom du marché** | **Adresse, tel., fax du maître de l’ouvrage** | **Montant des travaux à achever [équivalent $EU]** | **Date d’achèvement estimé** | **Montant moyen de la facturation mensuelle au cours des 6 derniers mois ($EU/mois)** |
| 1 |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

Qualification des Soumissionnaires lorsqu’une pré-qualification n’a pas été conduite

Le Soumissionnaire fournira les informations requises conformément aux fiches d’information incluses ci-après ; l’objectif étant d’établir ses qualifications pour l’exécution du marché et conformément à la Section III. Critères d’évaluation et de qualification.

Formulaire ELI – 1.1 : Fiche de renseignements sur le soumissionnaire

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

No. AOI/PM : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| Nom légal du soumissionnaire : |
| Dans le cas d’un groupement d’entreprises (GE), nom légal de chaque partie : |
| Pays où le soumissionnaire est constitué en société : |
| Année à laquelle le soumissionnaire a été constitué en société : |
| Adresse légale du soumissionnaire dans le pays où il est constitué en société : |
| Renseignements sur le représentant autorisé du soumissionnaire :  Nom :  Adresse :  Numéro de téléphone/de télécopie :  Adresse électronique : |
| 1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :  Statuts ou Documents constitutifs de l’entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions de l’article 4.3 des IS.   1. Dans le cas d’un GE, l’accord ou la lettre d’intention de former un accord ainsi que le projet d’accord de groupement, conformément aux dispositions de l’article 4.1 des IS. 2. 4. Dans le cas d’une entreprise publique, tout document complémentaire conformément aux dispositions de l’article 4.5 des IS, documents établissant :  * L’autonomie juridique et financière de l’entreprise * Que l’entreprise est régie par les dispositions du droit commercial * Que le Soumissionnaire ne dépend pas du Maître de l’Ouvrage   2. Les documents tels que l’organigramme de l’entreprise, la liste des membres du conseil d’administration et l’actionnariat sont inclus. |
|  |

Formulaire ELI – 1.2 : Fiche de renseignements sur chaque Partie d’un GE/ sous-traitants spécialisés

*[Ce formulaire est complémentaire au Formulaire ELI – 1.1 ; il doit être rempli pour chaque partenaire du GE et chaque sous-traitant spécialisé proposé par le soumissionnaire]*

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

No. AOI/PM: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| Nom légal du soumissionnaire : |
| Nom légal de la partie du GE/ du sous-traitant: |
| Pays de constitution en société de la partie du GE/ du sous-traitant: |
| Année de constitution en société de la partie du GE/ du sous-traitant : |
| Adresse légale de la partie du GE dans le pays de constitution en société : |
| Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE :  Nom :  Adresse :  Numéro de téléphone/télécopie :  Adresse électronique : |
| 1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :  Statuts ou Documents constitutifs de l’entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions de l’article 4.3 des IS.   1. Dans le cas d’une entreprise publique, documents qui établissent l’autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de l’article 4.5 des IS.   2. Les documents tels que l’organigramme de l’entreprise, la liste des membres du conseil d’administration et l’actionnariat sont inclus. |

Formulaire ANT-2 : Antécédents de marchés non exécutés, de litiges en instance et d’antécédents de litiges

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d’un GE]*

Nom légal du candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

ou

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI/PM et titre : *[numéro et titre de l’AOI/PM]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification | | | | |
| Il n’y a pas eu de marché non exécutés depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* stipulé à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, sous-critère 2.1.   Marché(s) non exécuté(s) depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* stipulé à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, sous-critère 2.1 : | | | | |
| Année | Fraction non exécutée du contrat | | Identification du contrat | **Montant total du contrat (valeur actuelle, monnaie, taux de change et montant équivalent $EU )** |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | | Identification du marché :*[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage :*[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage :*[rue, numéro, ville, pays]*  Motifs de non exécution :*[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* |  |
| Litiges en instance, en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification | | | | |
| 1. Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, sous-critère 2.3 2. Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, sous-critère 2.3 : | | | | |
| **Année du litige** | | **Montant de la réclamation (monnaie)** | **Identification du marché** | **Montant total du marché (monnaie), équivalent en dollars E.U. (taux de change)** |
| *[insérer l’année]* \_\_\_\_\_\_ | | *[indiquer le montant]*  \_\_\_\_\_\_ | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*  Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*  Partie au marché qui a initié le litige *[préciser « le maître de l’ouvrage » ou «l’entrepreneur »]*  Instance de règlement : *[préciser conciliation, tribunal d’arbitrage ou tribunal judiciaire]*  Etat du litige : *[préciser « en cours », « réglé », « en appel », etc.]* | *[indiquer le montant]*  \_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | | \_\_\_\_\_\_ |  | *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* |

Formulaire FIN – 3.1 : Situation et Performance financières

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Soumissionnaire et par chaque partenaire dans le cas d’un GE]*

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ No et titre de l’AOI/PM: \_\_\_

**1. Données financières**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Données financières en *[préciser la monnaie]*** | **Antécédents pour les \_\_\_\_\_\_ (\_\_) dernières années**  (montant en *[préciser la monnaie, le taux de change et le montant, équivalent en $ E.U.)* | | | | |
|  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année … | Année n |
| Situation financière (Information du bilan) | | | | | |
| Total actif (TA) |  |  |  |  |  |
| Total passif (TP) |  |  |  |  |  |
| Patrimoine net (PN) |  |  |  |  |  |
| Disponibilités (D) |  |  |  |  |  |
| Engagements (E) |  |  |  |  |  |
| Fonds de Roulement (FR) |  |  |  |  |  |
| Information des comptes de résultats | | | | | |
| Recettes totales (RT) |  |  |  |  |  |
| Bénéfices avant impôts (BAI) |  |  |  |  |  |
| Information sur la capacité de financement | | | | | |
| Capacité de financement générée par les activités opérationnelles |  |  |  |  |  |

**2. Sources de financement**

*[Le tableau suivant est à remplir pour le soumissionnaire et en cas de groupement, pour toutes les parties combinées]*

Indiquer les sources de financement permettant de satisfaire les besoins de trésorerie liés aux travaux en cours et les engagements de marchés à venir :

|  |  |
| --- | --- |
| Source de financement | Montant (équivalent en $EU) |
| 1. |  |
| 2. |  |
| 3. |  |
| 4. |  |

**3. Documents financiers**

Le candidat, y compris les parties du GE, fournira les copies des états financiers pour les [*indiquer le nombre]* années conformément aux dispositions de la Section III. Critères d’évaluation et de qualification, paragraphe 3.2. Les états financiers doivent:

1. refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la Partie au GE, et non d’une société affiliée (telle que la maison-mère ou membre d’un groupe)
2. être vérifiés par un expert-comptable agréé conformément à la législation locale ;
3. être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
4. Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

* On trouvera ci-après les copies des états financiers[[40]](#footnote-40) pour *[insérer le nombre d’années]* années telles que requises ci-dessus.

Formulaire FIN – 3.2 : Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction

*[Le tableau suivant est à remplir pour le soumissionnaire et en cas de GE, pour toutes les parties du GE]*

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  No. AOI/PM: \_\_\_

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Données sur le chiffre d’affaires annuel (construction uniquement) | | | |
| Année | Montant et monnaie | Taux de change | Equivalent $EU |
| *[indiquer l’année calendaire* | *[insérer montant et indiquer la monnaie]* |  | \_\_\_\_ |
|  | \_\_\_\_\_\_\_ |  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  | \_\_\_\_\_\_\_ |  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  | \_\_\_\_\_\_ |  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  | \_\_\_\_\_\_\_ |  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |

\* **Le chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d’années spécifié dans la Section III, Sous-Facteur 3.2.**

Formulaire FIN – 3.4 : Charge de travail / travaux en cours

Les Soumissionnaires, ainsi que chacun des partenaires d’un groupement fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d’attribution a été reçue, ou en cours d’achèvement mais qui n’ont pas encore fait l’objet d’une réception provisoire.

**Engagements en cours**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Nom du marché** | **Adresse, tel., fax du maître de l’ouvrage** | **Montant des travaux à achever [équivalent $EU]** | **Date d’achèvement estimé** | **Montant moyen de la facturation mensuelle au cours des 6 derniers mois ($EU/mois)** |
| 1 |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

Formulaire EXP – 4.1 : Expérience générale de construction

*[Ce tableau doit être rempli pour le Soumissionnaire et en cas de groupement, pour chaque partenaire du GE]*

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AOI/PM: \_\_\_\_

*[Identifier les marchés qui démontrent une activité de construction continue au cours des [nombre] dernières années conformément au sous-critère 4.1 de la Section III. Critères d’évaluation et de qualification. Fournir une liste de marchés dans l’ordre chronologique à compter de la date de leur démarrage]*

| Mois/  année de départ\* | Mois/  année final(e) | Identification du marché | Rôle du soumissionnaire |
| --- | --- | --- | --- |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :  Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire :  Prix du Marché : *[insérer le montant en [préciser la monnaie, le taux de change et l’équivalent en $ E.U.]*  Nom du Maître de l’Ouvrage :  Adresse : | *[indiquer « Entrepreneur », « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]* |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Formulaire EXP – 4.2 a) :Expérience spécifique en tant qu’Entrepreneur ou Ensemblier

*[Le tableau suivant est à remplir pour les marchés exécutés par le Soumissionnaire, chaque partenaire d’un GE, et tout sous-traitant spécialisé]*

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AOI/PM : \_\_\_\_\_\_\_\_

| Numéro de marché similaire : \_\_\_ | Information | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | | | | |
| Date d’attribution | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | | | | |
| Date d’achèvement | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | | | | |
| Rôle dans le marché | Entrepreneur Principal | | | Partenaire d’un GE | | Sous-traitant | Ensemblier |
| Montant total du marché | *[insérer le montant en monnaie locale]* | | *[insérer le taux de change et l’équivalent total du montant total du marché en $ E.U]* | | | | |
| Dans le cas d’une partie à un GE ou d’un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_% | *[insérer le montant total du marché en monnaie nationale]*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | *[insérer le taux de change et le montant total du marché en $* EU]\_\_\_\_\_\_\_ | | |
| Nom du Maître de l’Ouvrage : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | | | | |
| Adresse :  Numéro de téléphone/télécopie :  Adresse électronique : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | | | | |

Formulaire EXP – 4.2 a) (suite) : Expérience en tant qu’Entrepreneur et d’Ensemblier (suite)

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

| No. du marché similaire : | Information |
| --- | --- |
| Description de la similitude conformément au Sous-critère 4.2 a) de la Section III : |  |
| Montant | *[insérer le montant en monnaie locale, le taux de change et l’équivalent en $ E.U]*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Taille physique des ouvrages ou nature de travaux requis | [*indiquer la taille physique des ouvrages / nature de travaux]* |
| Complexité | *[insérer description de la complexité]* |
| Méthodes/Technologie | *[insérer les aspects spécifiques de la méthodologie/technologie utilisées dans le Marché]* |
| Cadences de construction des activités principales | *[insérer les cadences de réalisation]* |
| Autres caractéristiques | *[insérer d’autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Spécification des Travaux]* |

Formulaire EXP – 4.2 b) : Expérience spécifique de construction dans les activités principales

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE / sous-traitant[[41]](#footnote-41): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AOI/PM: \_\_\_\_

Tout sous-traitant pour les activités principales doit compléter ce formulaire conformément aux articles 34 et 34.3 des IS et au critère 4.2 de la Section III. Critères d’évaluation et de qualification.

1. Activité principale No. 1 : *[insérer la description de l’Activité tout en soulignant sa spécificité.]*

Quantité totale à réaliser dans le Marché : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  | Information | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | |
| Date d’attribution  Date d’achèvement | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | |
| Rôle dans le marché | Entrepreneur | Partenaire d’in groupement | Ensemblier | Sous-traitant |
| Montant total du marché | *[insérer le montant total du marché en les monnaies du marché]* | | $EU [*insérer le taux de change et le montant total du marché en équivalent $E.U.]* | |
| Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an)  *[indiquer le degré de participation, et la quantité réelle réalisée pour chacune des activités principales]* | Quantité totale dans le cadre du marché  (i) | Pourcentage de participation  (ii) | Quantité effective mise en œuvre  (i) x (ii) | |
| 1ère année |  |  |  | |
| 2ème année |  |  |  | |
| 3ème année |  |  |  | |
| 4ème année |  |  |  | |
| Nom du Maître de l’Ouvrage : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | |
| Adresse :  Numéro de téléphone/télécopie :  Adresse électronique : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| Description des activités principales conformément au Sous-critère 4.2 (b) de la Section III : | *[insérer la réponse aux demandes indiquées dans la colonne de gauche.]* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

2. Activité principale No 2

3. ……….

|  |
| --- |
| Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)  **(Garantie sur demande)** |

AOI No : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[Insérer le numéro de l’Avis d’Appel d’Offres international]*.

Garant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[Nom et adresse de la banque émettrice et code SWIFT]*

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[Insérer le nom et l’adresse du Maître de l’Ouvrage]*

Date : *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[Insérer la date d’émission]*

Garantie de soumission No. : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer le numéro de référence de la garantie]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Soumissionnaire, et en cas de groupement, insérer le nom du groupement (légalement constitué ou en voie de constitution), ou les noms de ses partenaires]* (ci-après dénommé « le Donneur d’ordre ») a soumis ou a l’intention de soumettre au Bénéficiaire une offre (ci-après dénommée « l’Offre») pour l’exécution de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer la description des travaux]* et a déposé sa soumission au titre de l’Appel d’Offres international (AOI) No. \_\_\_\_\_\_\_\_\_ .

Nous comprenons qu’en vertu des conditions du Bénéficiaire, les offres doivent être accompagnées d’une garantie de soumission.

A la demande du Donneur d’ordre, nous prenons, en tant que Garant, l’engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s’élève à *[insérer la somme en chiffres][insérer la somme en lettres]* à la réception d’une demande conforme présentée par le Bénéficiaire; votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d’ordre :

1. a retiré son Offre pendant la période de validité de l’Offre qu’il a spécifiée dans le Formulaire de Soumission, ou pendant toute prolongation de la période de validité de l’offre qu’il aura effectuée ; ou bien
2. s’étant vu notifier l’acceptation de son Offre par le Bénéficiaire pendant la période de validité de l’offre ou toute prolongation qu’il y aura effectué  (i) ne signe pas le Marché; ou (ii) ne fournit pas la garantie de bonne exécution, ainsi qu’il est prévu dans les Instructions aux soumissionnaires (« IS ») du dossier d’appel d’offres.

La présente garantie expire (a) si le marché est attribué au Donneur d’ordre, lorsque nous recevrons une copie du marché signé par le Donneur d’ordre et de la garantie de bonne exécution du marché émise au nom du Bénéficiaire, selon les instructions du Donneur d’ordre; et (b) Si le marché n’est pas attribué au Donneur d’ordre, à la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle nous recevrons copie de la notification du Bénéficiaire au Donneur d’ordre du résultat de l’appel d’offres, ou (ii) vingt-huit (28) jours suivant l’expiration du délai de validité de l’offre laquelle date sera établie par la présentation d’une copie de la lettre de soumission et de prorogation éventuelle ; ou (c) trois ans après la date d’émission de la présente garantie.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue au plus tard à cette date et à l’adresse mentionnée ci-dessus.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

Section V. Pays éligibles

**Eligibilité applicables à la fourniture de Biens, Travaux et Services dans le cadre des marchés financés par la Banque**

**[Insérer les règles applicables de la Banque concernant l’éligibilité des entreprises à participer aux appels d’offres pour des marchés financés par la Banque]**

|  |
| --- |
| DEUXIÈME PARTIE – Spécifications des Travaux  Section VII. Spécifications Techniques et Plans |

|  |
| --- |
| **Notes relatives à la préparation des spécifications techniques et des plans**  **[Ces Notes relatives à la préparation des spécifications techniques et des plans sont fournies uniquement à titre d'information pour le Maître de l’Ouvrage ou la personne qui préparera le Dossier d’Appel d’Offres. Elles ne font pas partie des documents finaux de l’appel d’offres.]**   1. Pour que les soumissionnaires puissent répondre d'une façon réaliste et compétitive aux conditions posées par le Maître de l’Ouvrage, et sans avoir à assortir leurs soumissions de réserves ou de conditions particulières, il faut un ensemble de spécifications techniques et de plans à la fois clairs et précis. Dans le cas d'un Appel d'offres international, ces spécifications et plans doivent être établis de façon à permettre une concurrence aussi large que possible, tout en énonçant clairement les critères auxquels devront répondre les travaux, ouvrages, matériaux et services faisant l'objet du Marché. C'est à cette condition seulement que les objectifs d'économie, d'efficacité et d'équité dans la passation du marché pourront être atteints, que la conformité des soumissions sera assurée et que le travail ultérieur d'évaluation des soumissions sera facilité. Les spécifications devront exiger que l'ensemble des fournitures et matériaux nécessaires à l'exécution des Travaux soient neufs, non usagés et du modèle le plus récent ou courant et, à moins que le Marché n'en dispose autrement, qu'ils englobent toutes les dernières améliorations apportées à la conception ou aux matériaux. Les Spécifications techniques débutent en général par l’objet des Travaux et il est d’usage de fournir une liste des Plans. Lorsque l’Entrepreneur est en charge de la conception d’une partie des Ouvrages, l’étendue de ses obligations doit être clairement définie. 2. Des exemples de spécifications tirées de projets similaires entrepris par le passé dans le même pays sont utiles à cet égard. Le système métrique devrait être utilisé. En principe, la plupart des spécifications techniques sont choisies et définies par le Maître de l’Ouvrage ou le Maître d’Œuvre en fonction des Travaux prévus dans le Marché en question. Il n'y a donc pas de modèle type de spécifications techniques applicables dans tous les cas de figure et indépendamment du secteur ou du pays considéré, mais il existe des principes et pratiques bien établis, et ces documents en sont le reflet. 3. Bien que le présent DTAO et les Clauses contractuelles qu’il contient sont recommandés exclusivement pour des travaux de génie civil, pour lesquels la pratique courante est que l’Entrepreneur réalise les travaux selon une conception fournie par le Maître de l’Ouvrage, il peut arriver que les travaux comprennent des éléments d’ouvrage conçus par l’Entrepreneur, de type génie civil, mécaniques, électriques ou de construction. Cependant le présent DTAO n’est pas recommandé pour un Marché en mode Conception – Réalisation pour lequel des clauses contractuelles adaptées sont nécessaires. 4. Il peut être avantageux pour le Maître de l’Ouvrage d’établir un modèle standard de **Spécifications techniques générales** pour des Travaux à caractère répétitif entrepris dans des secteurs manifestement publics (routes, ports, chemins de fer, logement urbain, irrigation, alimentation en eau, etc.) à l'échelon d'un pays ou d'une région où le contexte est le même. Ces spécifications techniques générales devraient couvrir tous les types de travaux, de matériaux et de matériels auxquels il est fait appel en général, mais pas nécessairement dans le cas d'un marché donné de travaux. Des **Spécifications techniques particulières** contiendront les ajouts et modifications nécessaires pour adapter les spécifications techniques générales aux travaux et ouvrages considérés. 5. Le Maître de l’Ouvrage doit veiller à ce que les spécifications ne soient pas limitatives. En spécifiant les critères auxquels devront répondre les travaux, ouvrages, matériaux et services faisant l'objet du Marché, il convient d'utiliser, dans toute la mesure du possible, des critères reconnus au plan international. Si l'on utilise d'autres critères particuliers, qu'il s'agisse de normes en vigueur dans le pays du Maître de l’Ouvrage ou d'autres normes, les spécifications devront préciser que des types de fournitures, matériaux et travaux répondant à d'autres critères généralement admis et permettant d'assurer un niveau de qualité égal ou supérieur à celui visé par les critères mentionnés seront également acceptables. 6. Des spécifications minimales portant sur les « clauses sociales » (nom collectif attribué aux dispositions de l’article 9 du CCAG) devront être détaillées dans les Spécifications techniques à un niveau équivalent aux standards locaux, s’ils existent en conformité avec la réglementation nationales, ou lorsque celle-ci est inexistante, au minimum requis dans le CCAG (voir la Note pour la Préparation du Bordereau des Prix, Section IV du présent Guide de l’Utilisateur). 7. Les dispositions ci-après pourront être incluses dans les spécifications techniques.   **Clause modèle : Equivalence des normes et codes**  “Chaque fois qu'il est fait référence, dans le Marché, à des normes et codes particuliers auxquels doivent se conformer les fournitures et matériaux devant être fournis et les travaux devant être réalisés et contrôlés, les dispositions de la dernière édition ou révision en vigueur des normes et codes correspondants s'appliqueront, à moins que le Marché n'en dispose autrement. Si ces normes et codes sont d'ordre national ou ont trait à un pays ou une région donnés, d'autres normes généralement admises, permettant d'assurer un niveau de qualité égal ou supérieur à celui visé par les normes et codes spécifiés, pourront être acceptées sous réserve d'un examen préalable et d'une approbation écrite du Maître d’Œuvre. Les différences entre les normes spécifiées et celles qui sont proposées devront faire l'objet d'une description écrite détaillée de la part de l'Entrepreneur, et être soumises au Maître d’Œuvre au moins 28 jours avant la date à laquelle l'Entrepreneur désire obtenir l'approbation de celui-ci. Si le Maître d’Œuvre estime que les normes proposées n’assurent pas un niveau de qualité égal ou supérieur, l’Entrepreneur devra respecter les normes spécifiées dans les documents.” |
| **Variantes techniques**   1. Le Maître de l’Ouvrage devra décider s’il permet aux soumissionnaires de présenter des variantes techniques à des parties spécifiques des Travaux. Celles-ci sont justifiées dans les cas où il est concevable d’envisager des options qui pourraient s’avérer moins coûteuses que la solution technique indiquée dans le Dossier d’Appel d’Offres, pour les types et/ou sections de travaux pour lesquels des variantes pourraient présenter un avantage comparatif du fait des compétences particulières des soumissionnaires. Il s’agit, par exemple, des types de travaux suivants : 2. fondations sur pieux (utilisation de procédés brevetés et matériaux spéciaux; type, diamètre, longueur et densité des pieux; détails constructifs; etc.); 3. fondations de ponts (puits ouvert, caissons, pieux, etc..) 4. piliers, poutres, planchers (béton armé, précontraints, etc.); 5. procédés brevetés de mise sous tension des structures bétonnées; 6. revêtement de canaux; 7. matériaux de canalisations, revêtement et joints des tuyauteries et conduites; 8. matériaux des chaussées (béton bitumineux, béton de ciment; etc.); 9. conception et montage des pylônes des lignes de transmission électrique; 10. éclairage de rues 11. fondations offshore 12. structures offshore. 13. Le Dossier d’appel d’offres devra contenir une description des travaux pour lesquels des variantes sont permises avec les références nécessaires à des plans, spécifications, bordereaux de prix et détail quantitatif et estimatif, et critères de conception ou de performance. Il sera également précisé que les variantes seront au moins équivalentes, dans leur structure et fonctionnement, aux paramètres de conception et aux spécifications indiquées dans le Dossier. 14. Les variantes devront être accompagnées de toutes les informations nécessaires pour permettre au Maître de l’Ouvrage d’en faire l’évaluation, y compris les plans, notes de calculs, spécifications techniques, détails des prix, méthodes et procédés de construction et tout autre détail approprié. Les variantes techniques soumises de cette manière seront considérées et évaluées par le Maître de l’Ouvrage suivant leur propre mérite, et indépendamment du fait que le Soumissionnaire a offert ou non un prix correspondant à la solution de base du Maître de l’Ouvrage définie dans le Dossier d’Appel d’Offres. 15. Dans les cas plus complexes, une approche « clé en mains » ou «conception – réalisation » pourrait être plus appropriée et dans ce cas, un appel d’offres en deux étapes conformément à d’autres dossiers types d’appel d’offres de la Banque serait recommandé. | |

Plans

Les plans et dossiers seront habituellement rassemblés dans une section spécifique du Dossier d’Appel d’Offres et sous forme d’un volume séparé, d’un format pouvant êtredifférent des autres documents du Dossier. Ce format sera dicté par l’échelle des cartes et plans, qui ne doivent pas être réduits au point de rendre les détails illisibles.

Un plan de situation indiquant l’emplacement du site en relation avec la géographie locale, y compris la localisation des principales routes, aéroports, chemins de fer et réseaux électriques est utile.

Les plans de construction, même s’ils ne sont pas complètement détaillés, doivent fournir suffisamment d’information pour permettre aux soumissionnaires de comprendre le type et la complexité des travaux envisagés, et d’établir les prix demandés au Bordereau des prix et au Détail quantitatif et estimatif.

Informations supplémentaires

TROISIÈME PARTIE – MARCHÉ

Section VIII. Cahier des Clauses administratives générales

Les articles du CCAG de la Section VIII, ainsi que les articles du CCAP et tous les autres documents inclus dans le dossier, constituent un document complet qui exprime l’ensemble des droits et obligations des parties.

Les articles du CCAG ne doivent subir aucune modification. Tous les changements et renseignements complémentaires qui seraient nécessaires devront être présentés dans la Section IX, CCAP.

Les articles du chapitre D, Réalisation des ouvrages, ont un caractère en bonne partie technique; il convient de ne pas les répéter dans la Section VII, Spécifications des Travaux.

Le CCAG est un document contractuel et, à ce titre, fait partie du Marché.

Section IX. Cahier des Clauses administratives particulières

Les Clauses administratives particulières qui suivent complètent les Clauses administratives générales. Dans tous les cas où les dispositions se contredisent, les dispositions ci-après prévaudront sur celles des Clauses administratives générales. Le numéro de la Clause générale à laquelle se réfère une Clause particulière est indiqué entre parenthèses.

**[Les instructions nécessaires pour compléter le Cahier des Clauses administratives particulières du Marché sont fournies, en tant que de besoin, dans les notes en caractères gras incluses dans les Clauses du CCAP. Lorsque des exemples de clauses-types sont proposés, ils constituent le plus souvent un exemple des dispositions que le Maître de l’Ouvrage préparera pour chaque Dossier d’Appel d’Offres. Certaines des Clauses devront être complétées ou modifiées en accord avec les informations fournies par le Soumissionnaire dont l’offre a été retenue, ou les modifications acceptées entre ce Soumissionnaire et le Maître de l’Ouvrage.]**

| **Conditions** | **Article** | **Data** |
| --- | --- | --- |
| **Dérogation aux articles du CCAG** | 1 et 23 | **[Optionnel : Indiquer toute dérogation aux articles du CCAG en spécifiant la référence de l’article et le contenu de la dérogation.]** |
| **Désignation des intervenants** | 3.1.1 | Maître de l’Ouvrage : [**nom du Maître de l’Ouvrage**]  Chef de Projet : [**nom du Chef de Projet désigné par le Maître de l’Ouvrage**] |
|  | 3.2.2 | Maître d’Œuvre : [**nom du Maître d’Œuvre**] |
| **Pièces contractuelles** | 4.1 | La langue des pièces contractuelles : [Français] **[spécifier une autre langue si l’Offre a été remise en une autre langue autorisée dans les IS.]** |
| **Pièces contractuelles** | 4.2 (e) | Plans, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques  **[Insérer et indiquer, le cas échéant, les noms et références]** |
|  | 4.2 (h) | [Décomposition des prix forfaitaires et sous détail des prix unitaires [font / ne font] ne font pas partie des pièces contractuelles.  **[Supprimer la mention inutile]** |
|  | 4.2 (j) | [Les documents techniques généraux (autres que ceux mentionnés dans les Spécifications techniques) applicables aux prestations faisant partie des pièces contractuelles sont :  **[Insérer, le cas échéant]** |
| **Obligations générales** | 5.7.1 | Les ordres de service sont adressés [*par courrier, remise en main propres / par courrier électronique à l’adresse suivante :*  *Adresse :*  *Adresse électronique : ]*  **[Insérer le mode retenu de transmission et l’adresse correspondante]** |
| **Estimation des engagements financiers du Maître de l’Ouvrage** | 5.8 | **[Insérer Délai de remise de l’estimation]** |
| **Garanties** | 6.1.1 | La garantie de bonne exécution sera de [%]**[insérer un pourcentage qui ne sera pas inférieur à 5 %, ni supérieur à 10 %]**du Prix du Marché. |
| **Retenue de garantie** | 6.2.1 | La retenue de garantie sera de [%].**[insérer un pourcentage qui ne sera pas inférieur à 5 %, ni supérieur à 10 %]**. |
| **Assurances** | 6.3.1 | Les polices d’assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après :**[Insérer, les montants de couverture requis]** |
|  | 6.3.2 | - assurance des risques causés à des tiers : **[Insérer un montant pour les dommages corporels et un montant pour les dommages matériels, par événement] [Indiquer ici un des montants correspondant aux risques éventuels encourus vis-à-vis de tiers, notamment en cas de présence de constructions ou de réseaux à proximité du site des travaux]** |
|  | 6.3.4 | - assurance “Tous risques chantier”:  **[Indiquer ici un montant correspondant à 115 % du Prix du Marché augmenté le cas échéant de la valeur des biens existants du Maître de l’Ouvrage qui sont couverts par cette assurance] [il est souhaitable d’indiquer le maximum des franchises supportées par l’Entrepreneur en cas de sinistre, par exemple 7000 $EU par sinistre, afin de s’assurer que l’Entrepreneur ne prenne une assurance avec franchises excessives, pouvant mettre en péril sa survie et sa solvabilité en cas de sinistre]** |
|  | 6.3.5 | - assurance couvrant la responsabilité décennale: **[Indiquer les éléments de construction pour lesquels une telle assurance est requise ; il est dans l’intérêt du Maître de l’Ouvrage de demander qu’une telle assurance soit prise par l’Entrepreneur pour les raisons suivantes : (i) il est souvent difficile pour le Maître de l’Ouvrage de faire jouer la responsabilité décennale de l’Entrepreneur, notamment lorsque sa solvabilité n’est plus assurée, et (ii) l’assureur exige un contrôle technique des ouvrages assuré par un organisme de contrôle professionnel dont bénéficie indirectement le Maître de l’Ouvrage. Il est essentiel d’exiger que cette assurance soit mise en place dès le début de l’exécution du Marché].** |
| **Prix du Marché** | 10.1.2 | Les prix sont exprimés [intégralement en monnaie nationale *ou en* les monnaies suivantes : ]  **[Insérer la somme lors de l’attribution du marché]** en **[insérer la ou les monnaie(s)]** |
|  | 10.1.3 | **Si l’Option A des DPAO IS 15.1 a été retenue, insérer :**  La quote-part payable en [*insérer la monnaie étrangère*] est égale à ------ pour cent  La quote-part payable en **[insérer la monnaie étrangère lors de l’attribution du marché**] est égale à **[Insérer le(s) pourcentage(s) figurant dans la Soumission lors de l’attribution du marché]** pour cent, au taux de change de: **[Indiquer le taux de change figurant dans la soumission, lors de l’attribution du marché.]** |
|  | 10.1.4 | **Si l’Option B des DPAO IS 15.1 a été retenue, insérer :**  Une quote-part de ce prix est payable dans la ou les monnaies étrangères suivantes : |
| **Décomposition et sous-détails des Prix** | 10.3.4 | La décomposition de prix forfaitaire / le sous-détail du prix unitaire doit être produit(e) dans un délai de à compter de la date suivante :  **[insérer le cas échéant]** |
| **Révision des prix** | 10.4.1 & 10.4.2 | **[Retenir l’une des deux options suivantes]**  Les prix sont fermes et les dispositions de l’Article 10.4.2 du CCAG ne sont pas applicables  **OU**  Les prix sont révisables suivant les modalités et coefficients suivants :  **[Insérer les formules assorties des valeurs indiquées dans l’annexe à la soumission]** |
|  | 10.4.2 (b) | **[insérer le cas échéant :**  Le coefficient correcteur dans le cas où les indices et monnaies de paiement étrangers ont des pays d’origine différents est : *]* |
| **Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations** | 10.5.2 | Les prix du présent Marché sont réputés ne pas comprendre les montants dus au titre des impôts, droits et obligations suivants :  **[Insérer la liste des exemptions, le cas échéant]** |
| **Taux de change et proportion des monnaies** | 10.6.1 | **[Insérer lors de la signature du marché, en adoptant les taux de change et proportions figurant dans l’offre du soumissionnaire retenu]** |
| **Travaux en régie** | 11.3.1 a) | Les modalités de calcul de la rémunération des travaux en régie sont les suivantes :  Les salaires et indemnités versées à l’occasion de travaux en régie passibles des charges salariales seront majorés dans les conditions ci-après: charges salariales : [….][**insérer pourcentage ou montant réel de charges salariales dues]**,, frais généraux, impôts, taxes et bénéfices […].**[insérer pourcentage]**. |
|  | 11.3.1 b) | Les autres sommes dépensées à l’occasion de travaux en régie seront majorées dans les conditions ci-après: frais généraux, impôts, taxes et bénéfices […]**[insérer pourcentage]**. |
| **Acomptes sur approvisionnement** | 11.4 | **[Décrire le mode de calcul]** |
| **Avance forfaitaire** | 11.5 | Le mode de calcul de l’avance est le suivant :  a) pourcentage par rapport au Prix du Marché:  b) pourcentage payable en monnaies nationale et étrangères:  L’avance sera remboursée comme suit:  **[Insérer la méthode et le rythme d’imputation]** |
| **Retard de paiement** | 11.7 | Taux mensuel de pénalité pour les paiements en monnaie nationale  Taux mensuel de pénalité pour les paiements en monnaie étrangère: **[Indiquer pour les paiements en monnaie étrangère : LIBOR ou EURIBOR plus 200 points de base, et pour les paiements en monnaie locale un taux équivalent]** |
| **Modalités de règlement des acomptes** | 13.2.3 | Les paiements à l’Entrepreneur seront effectués aux comptes bancaires suivants :  a) pour la part en monnaie nationale :  **[Indiquer le compte bancaire dans le pays du Maître de l’Ouvrage]**  b) pour la part en monnaie étrangère:  **[Indiquer le(s) compte(s) bancaire(s) pour les règlements en monnaie étrangère]** |
| **Force majeure** | 18.3 | Seuil des intempéries constituant un cas de force majeure : **[Insérer le seuil d’intempéries, tel que crue de fréquence décennale affectant le site ou les voies d’accès au site, vent de vitesse supérieure à une vitesse fixée, séisme dépassant un seuil fixé en référence à l’échelle de Richter, etc.…]** |
| **Délai d’exécution** | 19.1.1 | **[Indiquer la date à partir de laquelle commence à courir le délai d’exécution des travaux, si elle est différente de la date d’entrée en vigueur du marché ; en tout état de cause, cette date ne peut être antérieure à la mise à la disposition du site et de ses accès.]** |
| **Prolongation des délais d’exécution** | 19.2.2 | Seuil des intempéries entraînant une prolongation des délais d’exécution des travaux : **[Insérer le seuil d’intempéries, tel que crue de fréquence décennale affectant le site ou les voies d’accès au site, vent de vitesse supérieure à une vitesse fixée, séisme dépassant un seuil fixé en référence à l’échelle de Richter, etc.…]**  Nombre de journées d’intempéries prévisibles : **[Insérer un nombre de journées d’intempéries]** |
|  | 19.2.4 | Seuil de prolongation des délais d’exécution ouvrant droit à résiliation du Marché :**[Insérer un nombre de journées d’intempéries ouvrant droit à résiliation du marché ; ce nombre doit être plus grand que le nombre de journées d’intempéries prévisibles** |
| **Pénalités, primes et retenues** | 20.1 | La pénalité journalière pour retard dans l’exécution est fixée à : **[Insérer un montant dans la monnaie nationale, ou un pourcentage du Prix du Marché, de l’ordre de 1/1000ème par jour calendaire de retard]**  Cette pénalité s’applique en cas de retard dans l’achèvement des travaux [et, le cas échéant à : **préciser si applicable les ouvrages ou parties d’ouvrages ou ensembles de prestation faisant l’objet de délais particuliers ou de dates limites fixés au Marché].**  **[L’article 20.4 du CCAG stipule que, sauf disposition contraire au niveau du CCAP, le montant des pénalités est plafonné à 10% du Prix du Marché. Ce pourcentage peut être modifié au niveau du CCAP si le Marché présente des risques particuliers. Il est important de noter qu’une pénalité pour retard plafonné à plus de 10% est susceptible d’augmenter le risque de perte de profitabilité à l’Entrepreneur qui peut en dernier ressort préférer abandonner les Travaux et éviter ainsi des pertes financières sur le Marché. Une pénalité plafonnée à un pourcentage trop bas est susceptible d’augmenter le risque de retard dans l’achèvement des Travaux. Sachant qu’une fois ce plafond atteint, aucune pénalité supplémentaire ne peut plus lui être appliquée, l’Entrepreneur aura moins d’incitation à achever les Travaux à temps ; ce qui peut conduire le Maître de l’Ouvrage à résilier le Marché dès que le plafond est atteint. Donc, toute modification du pourcentage précisé au CCAG doit être justifiée par un besoin particulier du Marché lié à la nature des travaux et risques encourus par les parties au Marché.]** |
|  | 20.2 | La prime journalière pour avance dans l’exécution des travaux est fixée à *[***Insérer seulement si applicable ; il convient de réserver le paiement de primes aux cas de projets générateurs de revenus financiers, tels que la production d’électricité, d’eau potable, etc.… Le financement de prime incombera exclusivement au Maître de l’Ouvrage sur ses fonds propres, et non à la Banque** *]*. Le mode de calcul du plafond de ces primes est comme ci-après: **[Insérer seulement si applicable]** |
| **Prise en charge, manutention et conservation par l’Entrepreneur des matériaux et produits fournis par le Maître de l’Ouvrage dans le cadre du Marché** | 26.4 | **[indiquer, le cas échéant, les conditions particulières dans lesquelles l’Entrepreneur est tenu de procéder aux opérations nécessaires de déchargement, de débarquement, de manutention, de rechargement et de transport, jusque et y compris la mise en dépôt ou à pied d’œuvre des matériaux, produits ou composants]** |
|  | 26.5 | **[indiquer, le cas échéant, les conditions et limites territoriales de mise en magasin des matériaux, produits ou composants]** |
| **Préparation des travaux** | 28.1 | Durée de la période de mobilisation : **[insérer un délai en jours]** |
|  | 28.2 | Délai de soumission du programme d’exécution : **[insérer un délai en jours]** |
|  | 28.3 | Plan de sécurité et d’hygiène :  **[Indiquer la référence ou la mention “non applicable”]** |
| **Maintien des communications et de l’écoulement des eaux** | 31.6.1 | **[indiquer, le cas échéant, les conditions particulières relatives au maintien des communications et de l’écoulement des eaux]** |
| **Réception provisoire** | 41.1 | Les modalités de réception par tranche de travaux sont les suivantes : *[Insérer si applicable]*  Modification du délai du début des opérations préalables à la réception des ouvrages **[Insérer si applicable Si le Maître de l’Ouvrage prévoit de devoir mettre en service une ou plusieurs parties de l’ouvrage avant l’achèvement complet, il convient de prévoir dans le DAO la réception de ces parties d’ouvrage. Le Maître de l’Ouvrage doit prendre en compte que la mise en service d’une partie d’ouvrage emporte sa réception provisoire, que le Maître de l’Ouvrage émette un procès-verbal de réception ou non]***]* |
|  | 41.2 b) | Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception **[Insérer si applicable]** |
|  | 41.2 e) | Applicable  **ou**  Non applicable  **[Insérer, le cas échéant, les dispositions modifiant 41.2 (e)]** |
| **Délai de garantie** | 42.1 | **[insérer le cas échéant]**  [Par dérogation aux dispositions de l’Article 42.1 du CCAG, le délai de garantie est fixé à :  **[Insérer le nombre de mois ou de jours seulement lorsqu’il est nécessaire de modifier le délai d’un (1) an]** |
| **Garanties particulières** | 44.2 | **[insérer, le cas échéant, les garanties particulières pour certains ouvrages ou certaines catégories de travaux]** |
| **Règlement des différends** | 50.2 | **[Conciliation Note explicative :**  **1. Les Directives de la Banque en matière de règlement des litiges figurent au paragraphe 2.32 des Directives pour la Passation des marchés qui requièrent en particulier que « dans le cas de contrats relatifs aux travaux [..], la disposition relative au règlement des différends doit également prévoir des mécanismes tels que les Conseils de règlement des différends ou un expert chargé du différend afin de permettre un règlement rapide des conflits.» De telles dispositions sont prévues à l’Article 50.2 du CCAG.**  **2. Toutefois, dans les cas exceptionnels où le marché est destiné à des travaux complexes supérieurs à une valeur de 50 millions de dollars, il sera nécessaire de remplacer le conciliateur unique par un Comité de Conciliation dont l’un des membres est désigné par le Maître de l’Ouvrage, le deuxième par l’attributaire du marché (« l’Entrepreneur ») et le troisième conjointement par les deux premiers.**  **3. Le texte spécifique de cette disposition devra obéir aux considérations suivantes : (i) Le Comité de Conciliation doit être en place à la date de mise en vigueur du Marché, qui correspond normalement à la date de démarrage des travaux. Ceci nécessite un ajustement du Modèle de Lettre de Notification figurant à la Section X  « Formulaires du Marché »,  dont cependant l’esprit doit être maintenu (quasi-automatisme des deux premières désignations au moment de l’acceptation de l’offre, qui seront consignées dans la Lettre de Notification) ;  (ii) Une fois nommé, ce comité est censé représenter les intérêts des deux parties sans distinction faite sur l’origine de leurs membres; ces derniers sont toutefois soumis à des règles de conflit d’intérêt strictes ; (iii) Les décisions du comité sont immédiatement exécutoires et doivent faire l’objet d’une réserve dans une période prédéterminée dans le Cahier des Clauses administratives (un mois par exemple) par la partie qui désire se prévaloir par la suite des dispositions du règlement final en relation avec des différends qui surgissent du fait de cette décision.** |
|  | 50.2.2 | Tarif du Conciliateur :  **[Insérer le tarif indiqué dans l’Acte d’engagement]** |
|  | 50.2.3 | Nom de l’autorité chargée de la désignation du Conciliateur :  **[Insérer le nom indiqué dans l’Acte d’engagement]** |
|  | 50.3.2.(a) | **[retenir une des options suivantes après avoir pris l’avis du conseiller juridique ou du département juridique chargé de conseiller le Maître de l’Ouvrage :**  **Option A** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Tout litige, controverse ou réclamation né du présent Marché ou se rapportant au présent Marché ou à une contravention au présent Marché, à sa résolution ou à sa nullité, sera tranché par voie d’arbitrage conformément au Règlement d’arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) actuellement en vigueur.  a) L’autorité de nomination sera : *[nom de la personne ou de l’institution]*  b) Le nombre d’arbitres : *[un ou trois]*  c) Le lieu de l’arbitrage sera : *[ville ou pays ce dernier devant être différent de celui du Maître de l’Ouvrage et de celui du Titulaire du Marché]*  d) La langue à utiliser pour la procédure d’arbitrage sera le Français.  **OU**  **Option B**  Tous différends découlant du présent Marché seront tranchés définitivement selon le Règlement de conciliation et d’arbitrage de la Chambre de commerce internationale de par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement.  **[Note de la CCI : Il est rappelé qu’il peut être dans l’intérêt des parties de stipuler également ci-après le droit régissant le marché, le nombre des arbitres, le lieu de l’arbitrage et la langue de la procédure].** |
| **Droit applicable** | 51.1 | **[Optionnel : Indiquez le nom du droit applicable s’il est différent de celui du pays du Maître de l’Ouvrage ; il est d’ailleurs peu vraisemblable que dans les pays régis par le droit administratif, ce droit puisse être différent de celui applicable dans le pays.]** |
| **Entrée en vigueur du Marché** | 52.1 | **[Insérez la liste des conditions- en notant que si la date d’entrée en vigueur coïncide avec la date retenue pour le commencement du délai d’exécution (CCAP 19.1.1), cette dernière ne pourra être antérieure à la mise à la disposition du site et de ses accès.]** |

# Dispositions supplémentaires relatives au nantissement et au paiement direct des sous-traitants

Notes sur les dispositions relatives au nantissement et au paiement direct des sous-traitants

Lorsque le Maître de l’Ouvrage désire faire bénéficier les entreprises nationales du nantissement ou du paiement direct en faveur des sous-traitants, les dispositions appropriées dont un modèle est fourni au DTAO, doivent être inclues au Cahier des Clauses administratives particulières.

Des documents constituant des actes séparés seront dressés en conformité avec la législation nationale. Dans le cas du nantissement, il s’agira de l’acte de nantissement et de l’exemplaire unique du marché “Bon pour nantissement”. Dans le cas du paiement direct aux sous-traitants, il s’agira d’un avenant ou d’un acte spécial signé par la personne responsable du marché et par l’entrepreneur qui précise:

(a) la nature des prestations sous-traitées;

(b) le nom, la raison ou la dénomination sociale et l’adresse du sous-traitant;

(c) le montant des sommes à payer directement au sous-traitant;

(d) les modalités de règlement de ces sommes.

|  |
| --- |
| Section X. Formulaires du Marché |

La Notification d’attribution constitue le fondation du Marché comme indiqué à l’article 39 des IS. Ce formulaire type devra être rempli et adressé au Soumissionnaire retenu seulement après que l’évaluation des offres aura été finalisée, et sous réserve d’examen par la Banque conformément à l’Accord de Financement.

La Section X du Dossier d’Appel d’Offres contient les formulaires d’Acte d’Engagement, de Garantie de bonne exécution et de Garantie de restitution d’avance. Les Soumissionnaires ne présenteront pas ces formulaires en même temps que leur offre. Après notification de l’attribution du Marché, le Maître de l’Ouvrage finalisera l’Acte d’Engagement et l’adressera au Soumissionnaire attributaire du Marché. L’attributaire signera l’Acte d’Engagement et le retournera au Maître de l’Ouvrage, accompagné de la garantie de bonne exécution et, le cas échéant, de la garantie de restitution de l’avance, utilisant à cet effet les formulaires figurant dans la Section X.

Modèle de Lettre de Notification

*[papier à en-tête du Maître de l’Ouvrage]*

Date : *[date]*

A : *[nom et adresse du Soumissionnaire retenu]*

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du *[date]* pour l’exécution des Travaux de *[nom du projet et travaux spécifiques tels qu’ils sont présentés dans les Instructions aux soumissionnaires]* pour le montant du Marché d’une contre-valeur *[Supprimer “contre” si le prix du Marché est exprimé en une seule monnaie]* de *[montant en chiffres et en lettres, nom de la monnaie]*, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux soumissionnaires, est acceptée par nos services.

Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution dans les 28 jours, conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution de la Section X, Formulaires du marché.

Veuillez agréer, Messieurs, l’expression de notre considération distinguée.

*[Signature, nom et titre du signataire habilité à signer au nom du Maître de l’Ouvrage]*

**Pièce jointe : Acte d’Engagement**

Modèle d’Acte d’engagement

Le présent Marchéa été conclu le 20

entre *[nom]*, domicilié à *[adresse]* (ci-après dénommé “le Maître de l’Ouvrage”) d’une part et *[nom de l’Entrepreneur],* domicilié à *[adresse]* (ci-après dénommé “l’Entrepreneur”) d’autre part,

Attenduque le Maître de l’Ouvrage souhaite que certains Travaux soient exécutés par l’Entrepreneur, à savoir *[nom],* qu’il a accepté l’offre remise par l’Entrepreneur en vue de l’exécution et de l’achèvement desdits Travaux, et de la réparation de toutes les malfaçons y afférentes.

I1 a été convenu de ce qui suit :

1. Dans le présent Marché, les termes et expressions auront la signification qui leur est attribuée dans les Cahiers des Clauses administratives du Marché dont la liste est donnée ci-après.

2. En sus de l’Acte d’engagement, les pièces constitutives du Marché sont les suivantes :

a) La Lettre de notification;

b) La Soumission et ses annexes;

c) Le Cahier des Clauses administratives particulières;

d) Le Cahier des Clauses administratives générales;

e) Les spécifications techniques;

f) Les plans et dessins;

g) Le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif;

i) Les autres pièces mentionnées à l’Article 4 du Cahier des Clauses administratives particulières.

En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, leur ordre de précédence suivra celui des pièces énumérées ci-dessus.

3. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître de l’Ouvrage à l’Entrepreneur, comme mentionné ci-après, l’Entrepreneur s’engage à exécuter les Travaux et à reprendre toutes les malfaçons y afférentes en conformité absolue avec les dispositions du Marché.

4. Le Maître de l’Ouvrage s’engage à payer à l’Entrepreneur, à titre de règlement pour l’exécution et l’achèvement des Travaux et la reprise des malfaçons y afférentes, les sommes prévues au Marché ou toutes autres sommes qui peuvent être dues au titre des dispositions du Marché, et de la manière stipulée au Marché.

Signature du Maître de l’Ouvrage

Signature de l’Entrepreneur

Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Appel d’offres no: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Garant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[nom et adresse de la banque émettrice et code Swift]*

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[nom et adresse du Maître de l’Ouvrage]*

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Garantie de bonne exécution no. : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[nom de l’Entrepreneur]* (ci-après dénommé le Donneur d’ordre) a conclu avec vous le Marché no. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour l’exécution de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[description des travaux]* (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu’une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Donneur d’ordre, nous \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[nom de la banque garante]* prenons, en tant que Garant, l’engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s’élève à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer la somme en chiffres]* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer la somme en lettres]*[[42]](#footnote-42). Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d’ordre n’a pas rempli ses obligations au titre du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant qui y figure.

La présente garantie expire au plus tard le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2\_\_\_\_, [[43]](#footnote-43) et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard, à l’adresse figurant ci-dessus.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 758, à l’exception de leur Article 15 (a) dont l’application est expressément écartée.

[signature]

**Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.**

Modèle de caution personnelle et solidaire de bonne exécution

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Appel d’offres no: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse du Maître de l’Ouvrage*]

**Date :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Caution no. :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nous soussignés \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse de l’organisme de caution*]

Déclarons nous porter caution personnelle et solidaire de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [indiquer le *nom et l’adresse complète de l’Entrepreneur titulaire du marché*] (ci-après dénommé « le Titulaire ») pour le montant de la caution de bonne exécution à laquelle le Titulaire est assujetti en qualité de titulaire du Marché no. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ conclu avec \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse du Maître de l’Ouvrage*] , ci-après dénommé « le Bénéficiaire », pour l’exécution de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*description des travaux*] (ci-après dénommé « le Marché ») conclu en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*[insérer la date du Marché]*.

Ladite caution s’élève à \_\_\_\_\_\_\_\_\_[[44]](#footnote-44).

Nous nous engageons à effectuer sur demande de paiement du Bénéficiaire adressée par courrier avec accusé de réception reçue au plus tard à la date d’expiration mentionnée ci-après, et ce jusqu’à concurrence de la somme garantie ci-dessus le versement des sommes dont le Titulaire serait débiteur au titre du Marché du fait de la non-exécution de ses obligations contractuelles. Le présent engagement sera réduit pour moitié sur présentation du procès-verbal de réception provisoire et demeurera valable jusqu’au trentième jour suivant la date de délivrance du procès-verbal de réception définitive.

SIGNATURE et authentification du signataire\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom et adresse de l’organisme de caution\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d’en faciliter la préparation**

[*les garanties bancaires directement émises par une banque du choix du soumissionnaire dans tout pays éligibles seront admissibles]*

Modèle de garantie de restitution d’avance  
(garantie bancaire sur demande)

**Garant :**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque et adresse de la banque émettrice* *et code SWIFT*]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse du Maître de l’Ouvrage*]

**Date :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Garantie de restitution d’avance No . :**

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de l’Entrepreneur*] (ci-après dénommé « le Donneur d’ordre ») a conclu le Marché No. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ avec le Bénéficiaire en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour l’exécution \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom du marché et description des travaux*] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus nous comprenons qu’en vertu des conditions du Marché, une avance d’un montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*insérer la somme en chiffres*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*insérer la somme en lettres*] est versée contre une garantie de restitution d’avance.

A la demande du Donneur d’ordre, nous prenons, en tant que Garant, l’engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s’élève à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*insérer la somme en chiffres*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*insérer la somme en lettres*][[45]](#footnote-45) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d’ordre :

(a) n’a pas utilisé l’avance à d’autres fins que les prestations faisant l’objet du Marché; ou bien

(b) n’a pas remboursé l’avance dans les conditions spécifiées au Marché, spécifiant le montant non remboursé par le Donneur d’ordre.

Toute demande au titre de la présente garantie doit être accompagnée par une attestation provenant de la banque du Bénéficiaire indiquant que l’avance mentionnée ci-dessus a été créditée au compte bancaire du Donneur d’offre portant le numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse de la banque*].

Le montant de la présente garantie sera réduit au fur et à mesure à concurrence des remboursements de l’avance effectués par le Donneur d’ordre tels qu’ils figurent aux décomptes mensuels dont la copie nous sera présentée.

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes: à la réception d’une copie du décompte indiquant que 90 (quatre-vingt-dix) pourcent du Montant du Marché (à l’exclusion des Sommes provisionnelles) ont été approuvés pour paiement, ou à la date suivante :\_\_\_.[[46]](#footnote-46) En conséquence, toute demande de paiement au titre de cette Garantie doit nous parvenir à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758, à l’exception de leur Article 15 (a) dont l’application est expressément écartée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[*Signature*]

***Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d’en faciliter la préparation***

Modèle de garantie émise en remplacement de la retenue de garantie  
(garantie bancaire sur demande)

**Garant** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque et adresse de la banque émettrice et code SWIFT*]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse du Maître de l’Ouvrage*]

**Date :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*insérer la date d’émission*]

**Garantie émise en remplacement de la retenue de garantie No.:** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*insérer le numéro de référence de la garantie*]\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de l’Entrepreneur, en cas de groupement, nom du groupement*] (ci-après dénommé « le Donneur d’ordre ») a conclu avec le Bénéficiaire le Marché No. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*insérer le numéro de référence du marché*] en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour l’exécution \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom du marché et description des travaux*] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu’en vertu des conditions du Marché, le Bénéficiaire prélève une retenue de garantie dans la limite du pourcentage établi au Marché («Retenue de garantie ») et que  lorsque la réception provisoire a été prononcée et la première moitié de la Retenue de garantie libérée, la seconde moitié de la Retenue de garantie sera remplacée par une garantie bancaire d’un même montant.

A la demande du Donneur d’ordre, nous \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque garante*] prenons, en tant que Garant, l’engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s’élève à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*insérer la somme en chiffres*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*insérer la somme en lettres*][[47]](#footnote-47). Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d’ordre a failli à ses obligations au titre du Marché sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant qui y figure.

Toute demande au titre de la présente garantie doit être accompagnée d’une attestation de la banque du Bénéficiaire déclarant que la seconde moitié de la Retenue de garantie mentionnée ci-dessus a été créditée au compte bancaire du Donneur d’ordre portant le numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse de la banque du Donneur d’ordre*].

La présente garantie expire au plus tard à la date suivante :\_\_\_\_\_\_\_.[[48]](#footnote-48) Toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758, à l’exception de leur Article 15 (a) dont l’application est expressément écartée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[*Signature*]

***Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d’en faciliter la préparation***

1. [↑](#footnote-ref-1)
2. 1 Substituer, le cas échéant, « a obtenu » par « a sollicité »et le mot « financement » par « don ». [↑](#footnote-ref-2)
3. Lorsque l’invitation à soumissionner porte sur des marchés multiples, ceci doit être indiqué ici. Renuméroter les paragraphes 3 à 8 après avoir insérer un nouveau paragraphe 3 comme suit : « Les Soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs marchés, comme définis dans le dossier d’appel d’offres. Un Soumissionnaire souhaitant offrir un rabais ou cas où plus d’un marché lui serait attribué pourra le faire, à la condition que le(s)dit(s) rabais soi(en)t indiqué(s) dans le Formulaire de Soumission. » [↑](#footnote-ref-3)
4. Le bureau où l’on consulte et d’où sont émis les Dossiers d’appel d’offres et celui où sont déposées les offres peuvent être identiques ou différents [↑](#footnote-ref-4)
5. Le prix de cession du Dossier d’Appel d’Offres doit être limité au montant nécessaire pour couvrir les fais de reproduction et d’expédition et assurer que seuls des candidats de bonne foi se portent acquéreurs. On considère qu’un montant de l’ordre de 100 à 500 dollars des Etats-Unis est approprié. [↑](#footnote-ref-5)
6. Substituer, le cas échéant, « a obtenu » par « a sollicité »et le mot « financement » par « don ». [↑](#footnote-ref-6)
7. Remplacer par « des Marchés » lorsqu’il d’un appel d’offres à lots multiples. Ajouter un nouveau paragraphe comme suit : « Les soumissionnaires sont invités à remettre offre pour un ou plusieurs lots, tels que définis dans le dossier d’appel d’offres. Les soumissionnaires sont autorisés à offrir des rabais dans le cas où ils sont attributaires de plus d’un lot à condition que lesdits rabais sont inclus dans le Formulaire de Soumission. » [↑](#footnote-ref-7)
8. Insérer une autre adresse si différente de l’adresse pour les informations précisée au paragraphe 3. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le prix de cession du Dossier d’Appel d’Offres doit être limité au montant nécessaire pour couvrir les fais de reproduction et d’expédition et assurer que seuls des candidats de bonne foi se portent acquéreurs. On considère qu’un montant de l’ordre de 100 à 500 dollars des Etats-Unis est approprié. [↑](#footnote-ref-9)
10. Un marché sera considéré en défaut d’exécution par le Maître de l’Ouvrage lorsque le défaut d’exécution n’a pas été contesté par l’Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu’il a fait l’objet de contestation par l’Entrepreneur mais a a été réglé entièrement à l’encontre de l’Entrepreneur . Le défaut d’exécution ne comprend pas le cas des marchés pour lesquels le Maître de l’Ouvrage n’a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges. [↑](#footnote-ref-10)
11. Ce critère s’applique également aux marchés exécutés par le Soumissionnaire en tant que partenaire d’un Groupement. [↑](#footnote-ref-11)
12. Le Soumissionnaire fournira des informations précises dans sa Soumission au sujet des litiges ou différends portant sur les marchés achevés ou en cours d’exécution au cours des 5 dernières années. Des antécédents de différends conclus de manière systématique à l’encontre du Soumissionnaire en tant qu’entité unique ou en tant que partenaire d’un groupement sont susceptibles de justifier la disqualification du Soumissionnaire. [↑](#footnote-ref-12)
13. Lorsque le Soumissionnaire a participé en tant que partenaire d’un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Soumissionnaire et non celle du Groupement ou de l’entrepreneur principal devra être prise en considération. [↑](#footnote-ref-13)
14. Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécuté de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l’activité (les activités) de construction principale(s). [↑](#footnote-ref-14)
15. La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d’autres caractéristiques décrites dans les Spécifications Techniques. L’agrégation d’un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas considérée comme une conformité pour l’essentiel au titre de ce critère. [↑](#footnote-ref-15)
16. Par achèvement pour l’essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché. [↑](#footnote-ref-16)
17. Dans le cas d’un groupement, les montants des marchés achevés par chaque membre ne peuvent être combinés pour déterminer si le montant minimum requis pour un seul marché au titre de ce critère est atteint. De la même manière que pour l’entité unique, Chaque marché exécuté par chaque membre présenté au titre de ce critère doit satisfaire au montant minimum par marché requis. Afin de déterminer si le groupement répond au critère de qualification, seul le nombre de marchés achevés par tous les membres, chaque marché étant équivalent au montant minimum requis peut être agrégé. [↑](#footnote-ref-17)
18. Lorsque le Soumissionnaire a participé en tant que partenaire d’un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Soumissionnaire et non celle du groupement ou de l’entrepreneur principal devra être prise en considération. [↑](#footnote-ref-18)
19. Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l’activité (les activités) de construction principale(s). [↑](#footnote-ref-19)
20. L’expérience minimale requise pour un marché à lots multiples sera la somme des critères minima requis pour chaque lot. [↑](#footnote-ref-20)
21. L’expérience spécifique d’un sous-traitant spécialisé peut être prise en considération. [↑](#footnote-ref-21)
22. Le Soumissionnaire doit utiliser comme il se doit. [↑](#footnote-ref-22)
23. Inscrire le mois applicable, c’est-à-dire le mois fixé pour le dépôt des offres suivant les dispositions de la Clause 22 des Instructions aux soumissionnaires. [↑](#footnote-ref-23)
24. Supprimer la seconde colonne si l’Option A de la clause 15.1 des IS a été choisie,. Au contraire, si l’Option B a été choisie, prévoir autant de colonnes qu’il y a de monnaies. Pour chaque monnaie indiquer un montant correspondant à la monnaie considérée. [↑](#footnote-ref-24)
25. Supprimer la seconde colonne si l’Option A de la Clause 15.1 des IS a été choisie. Au contraire, si l’Option B a été choisie, prévoir autant de colonnes qu’il y a de monnaies. Pour chaque monnaie indiquer un montant correspondant à la monnaie considérée. [↑](#footnote-ref-25)
26. Supprimer la seconde colonne si l’Option A de la Clause 15.1 des IS a été choisie. Au contraire, si l’Option B a été choisie, prévoir autant de colonnes qu’il y a de monnaies. Pour chaque monnaie indiquer un montant correspondant à la monnaie considérée. [↑](#footnote-ref-26)
27. Supprimer la seconde colonne si l’Option A de la Clause 15.1 des IS a été choisie. Au contraire, si l’Option B a été choisie, prévoir autant de colonnes qu’il y a de monnaies. Pour chaque monnaie indiquer un montant correspondant à la monnaie considérée. [↑](#footnote-ref-27)
28. Tableau à ajouter, le cas échéant, en mentionnant :

    - si ces prix sont pris en compte dans l’évaluation des offres, conformément aux dispositions des Instructions aux soumissionnaires

    - que ces prix ne seront pas pris en compte dans le calcul du montant initial du marché. [↑](#footnote-ref-28)
29. Supprimer la seconde colonne si l’Option A de la Clause 15.1 des IS a été choisie. Au contraire, si l’Option B a été choisie, le Soumissionnaire devra prévoir autant de colonnes qu’il y a de monnaies. Pour chaque monnaie, indiquer un montant correspondant à la monnaie considérée. [↑](#footnote-ref-29)
30. Pourcentage, à préciser par le Soumissionnaire couvrant les frais généraux, les frais de supervision et autres charges du Soumissionnaire. Si les travaux en régie sont compris dans l’évaluation des offres, un montant correspondant au pourcentage de la catégorie considérée sera inclus dans la ou les colonnes du prix total. [↑](#footnote-ref-30)
31. Tableau à ajouter, le cas échéant, en indiquant les informations fournies par le Maître de l’Ouvrage ou à fournir par le Soumissionnaire (pourcentage en montant) pour les montants qui seront pris en compte dans l’évaluation des offres. [↑](#footnote-ref-31)
32. Montant en monnaie nationale du Maître de l’Ouvrage, ou en accord avec les dispositions des DPAO. [↑](#footnote-ref-32)
33. Le tableau récapitulatif reprend les montants des différents tableaux du Détail quantitatif et estimatif. Le Maître de l’Ouvrage y spécifiera, le cas échéant, les montants fournis par lui-même ou à fournir par le Soumissionnaire et indiquera les montants à inclure ou à exclure du prix de l’offre ou du montant initial du marché. [↑](#footnote-ref-33)
34. Supprimer la seconde colonne si l’Option A de la Clause 15.1 des IS a été choisie. Au contraire, si l’Option B a été choisie, le Soumissionnaire devra prévoir autant de colonnes qu’il y a d’autres monnaies. Pour chaque monnaie, indiquer un montant correspondant à la monnaie considérée. [↑](#footnote-ref-34)
35. Montant total y compris le résultat de l’application des pourcentages indiqués dans les tableaux correspondants. [↑](#footnote-ref-35)
36. A moins que le CCAP n’en convienne autrement, le montant total des Travaux en Régie n’excèdera pas trois pour cent du Montant du Marché. L’obligation pour l’Entrepreneur d’exécuter des travaux en régie cesse dès lors que ce seuil est atteint. [↑](#footnote-ref-36)
37. Les montants inclus dans le tableau récapitulatif seront repris dans la soumission et ultérieurement dans la lettre de marché après corrections éventuelles. [↑](#footnote-ref-37)
38. Signature du Soumissionnaire pour la remise d’offre, et ultérieurement du Maître de l’Ouvrage et du Soumissionnaire retenu sur le document final repris e référence dans l’Acte d’engagement. [↑](#footnote-ref-38)
39. La présentation d’états financiers les plus récents portant sur une période antérieure aux 12 derniers mois à compter de la date de soumission doit être justifiée. [↑](#footnote-ref-39)
40. La présentation d’états financiers les plus récents portant sur une période antérieure aux 12 derniers mois à compter de la date de soumission doit être justifiée. [↑](#footnote-ref-40)
41. Si applicable [↑](#footnote-ref-41)
42. *Le Garant doit insérer le montant du Marché mentionné au Marché soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Maître de l’Ouvrage.* [↑](#footnote-ref-42)
43. *Insérer la date représentant vingt-huit jours suivant la date estimée de la réception définitive des travaux. Le Maître de l’Ouvrage doit prendre en compte le fait que, dans le cas d’une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d’expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu’il préparera la garantie, le Maître de l’Ouvrage peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l’avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite du Bénéficiaire, formulée avant l’expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu’une fois. »* [↑](#footnote-ref-43)
44. *L’organisme de caution doit insérer un montant représentant le montant du Marché mentionné au Marché soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Maître de l’Ouvrage.* [↑](#footnote-ref-44)
45. *Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l’avance soit dans la (ou les) monnaie (s) mentionnée(s) au Marché pour le paiement de l’avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Maître de l’Ouvrage.* [↑](#footnote-ref-45)
46. *Insérer la date prévue pour la réception provisoire. Le Bénéficiaire (Maître de l’Ouvrage) doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d’expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu’il préparera la garantie, le Bénéficiaire peut considérer l’adjonction, à la fin de l’avant-dernier paragraphe du formulaire, de la disposition suivante: « Sur demande écrite du Bénéficiaire formulée avant l’expiration de la présente garantie, le Garant s’engage à prolonger la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu’une fois. »* [↑](#footnote-ref-46)
47. *Le Garant doit insérer un montant représentant la moitié de la Retenue de garantie ou si le montant de la Garantie de bonne exécution au moment de la Réception provisoire est inférieur à la moitié de la Retenue de garantie, la différence entre la moitié de la Retenue de garantie et le montant de la Garantie de bonne exécution soit dans la (ou les) monnaie(s) de la seconde moitié de la Retenue de garantie telles que mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Bénéficiaire.* [↑](#footnote-ref-47)
48. *Insérer la date prévue pour la date d’expiration de la garantie de bonne exécution, à savoir 28 (vingt-huit) jours après la réception définitive. Le Donneur d’ordre (Maître de l’Ouvrage) doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d’expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu’il préparera la garantie, le Donneur d’ordre Maître de l’Ouvrage peut considérer l’adjonction, à la fin de l’avant-dernier paragraphe, de la disposition suivante : « Sur demande écrite du Maître de l’Ouvrage formulée avant l’expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu’une fois. »* [↑](#footnote-ref-48)